

EXTRAIT DU REGISTRE n° 211

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le onze décembre à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire Honoraire de la Commune de Louvres.

L'an deux mille treize, le 11 décembre à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire Honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : M. Alain DURAND (Commune d'Arnouville), MM. Gilles MENAT et Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Jean-Claude BONNEVIE (Commune de Bonneuil-en-France), M. Gilles BELLOIN (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (commune de Bouqueval), M. Paul Edouard BOUQUIN (Commune de Domont), M. Vincenté PASTOR (Commune d'Ecouen), M. Jérôme DROUILLOT (Commune d'Epiais-Lès-Louvres), M. Alain BOURGEOIS, Maire (Commune d'Ezanville), MM. Guy LUBACZEWSKI et Michel MAGNE (Commune de Fontenay-en-Parisis), MM. Bernard PICQUET et Gérard LENAIN (Commune de Garges-Lès-Gonesse), MM. Gérard GREGOIRE et Michel JAURREY (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), M. Guy MESSAGER, Maire Honoraire (Commune de Louvres), M. Alain BESSE (Commune de Mareil-en-France), M. Robert DESACHY (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN (Commune de Montsault), Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Mme Marie-Sylvaine NAVILLOD (Commune de Roissy-en-France), M. Roger GAGNE et Mme Chantal NEDELLEC (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Joël VANDERSTIGEL et Jean-Marc SERGENT (Commune de Saint-Witz), MM. Antoine ESPIASSE et Christian KATCHIKIAN (Commune de Sarcelles), MM. Gérard SAINTE BEUVE et Jean LICETTE (Commune de Le Thillay), M. Lionel LECUYER (Commune de Vémars), M. Louis BOURLES, Maire (Commune de Villaines-Sous-Bois), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Serge LOTERIE et Roland BAUER (Commune de Villiers-Le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Jean LICETTE, délégué de la commune de Le Thillay.

Assistaient également à la réunion :

Suppléants: M. Pierre DUBOIS, délégué de la commune de Garges-Lès-Gonesse,
Monsieur le Trésorier : M. Daniel DIDELOT.

Monsieur Guy MESSAGER procède à l'appel des membres présents, le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 9h10.

Monsieur Guy MESSAGER remercie Monsieur Daniel DIDELOT de sa présence, ainsi que Monsieur Eric MALLET pour son travail sur la partie Finances, et précise qu'il pourra intervenir lors des sujets budgétaires.

A - Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical n° 210 du 25 septembre 2013

Rapporteur : Guy MESSAGER

Monsieur le Président soumet à l'adoption du Comité, le Procès-verbal de la réunion du Comité du 25 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

B – Compte-rendu des décisions prises par le président

Rapporteur : Guy MESSAGER

- Décision 13/714 – Signature du marché public concernant les travaux de reprographie avec la société ROISSY COPIE située au 6 chemin de la Dîme – BP 23 – 95700 Roissy En France pour un montant annuel de 3 427,20 € HT, visée par Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles le 8 octobre 2013.

- Décision 13/715 – Signature du marché public concernant le transport occasionnel de personnes pour le compte du SIAH avec la société PARIS NORD AUTOCARS, située à la ZAC de la Justice, rue de la sucrerie – 95380 Villeron, pour un montant annuel de 92 067 € HT, visée par Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles le 8 octobre 2013.
- Décision 13/716 – Signature du contrat de coordination SPS concernant la réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées avenue Marcel Cerdan, rues Jacques Anquetil, Lucien Matheron et Léonard de Vinci, Chemins de la Vierge et du Pont de l'Etang à Goussainville (opération 482S) avec la Société COPREBA située au 91 av Charles de Gaulle – 60250 Lamorlaye, pour un montant total de 2 000,00 € HT, visée Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles le 8 octobre 2013.
- Décision 13/717 – Signature du contrat de Mission de Coordination SPS concernant la réouverture du Petit Rosne et aménagement d'une zone humide associée à Sarcelles (opération 483) avec la Société DUCHATEAU située au 47 av de la Division Leclerc - 95170 Deuil la Barre pour un montant total de 3 560,00 € HT, visée par Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles le 8 novembre 2013.
- Décision 13/718 – Signature de la Convention relative à l'assistance technique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région Ile de France situé au 15 rue Boileau, BP 855 – 78008 Versailles cedex, pour un montant de 48,50 € par heure de travail, visée par Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles le 8 novembre 2013.
- Décision 13/720 - Signature de la convention et du protocole d'accord relatif à la servitude pour le passage d'une canalisation en terrain privé et mettant fin au contentieux avec les consorts Taffoureau situé au 7 rue Georges Clémenceau - 95440 Ecouen pour un montant total de 67 865,00 € TTC, visée par Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles le 18 novembre 2013.

Monsieur Guy MESSAGER présente le premier point inscrit à l'ordre du jour :

C – Finances

Rapporteur : Geneviève RAISIN

➤ Décision Modificative n° 2 eaux pluviales – M14.

La décision modificative en eaux pluviales intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Budget eaux pluviales 2013 – décision modificative n° 2

fonctionnement							
Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
011	Charges à caractère général	61523	Entretien voies et réseaux	1 799 732,00€	264 000,00€		Ajustement des crédits
012	Charges de personnel	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 002 000,00€	-150 000,00€		Transfert au 011
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7811	Reprise sur amortissement	0,00€		39 405,00€	Ajustement état de l'actif
023	Virement à la section d'investissement			7 189 586,57€	-74 595,00€		Equilibre section de fonct
total de la section de fonctionnement					39 405,00€	39 405,00€	

investissement							
Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article ou au chapitre	Dépenses	Recettes	Observations
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28181	Amortissement autres installations	0,00€	13 135,00€		Ajustement état de l'actif
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	281538	Amortissement autres réseaux	0,00€	26 270,00€		Ajustement état de l'actif
021	Virement de la section de fonctionnement			7 189 586,57€		-74 595,00€	Equilibre section de fonct
16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunt en euros	973 200,00€	100,00€		Ajustement des crédits
23	Immobilisations en cours	2318	Autres immobilisations en cours	3 994 149,30€	-181 965,00€		Equilibre section d'investissement
Opération n11363	11ECO363 Tx hydro Luat Ecouen	2315	Installations matériel et outillages	4 525 604,61€	67 865,00 €		Convention Taffoureau

investissement suite							
Réajustement - Création des opérations pour compte de tiers							
Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article ou au chapitre	Dépenses	Recettes	Observations
4581	Opérations pour compte de tiers	458-11	M212-67 Epiais les Louvres	0,00€	87,00€		Ajustement des crédits
4581	Opérations pour compte de tiers	458123	M539-84 St Brice sous Forêt	52 600,00€	900,00€		Ajustement des crédits
4581	Opérations pour compte de tiers	458126	M612-83 Le Thillay	231 000,00€	9 200,00€		Ajustement des crédits
4581	Opérations pour compte de tiers	458129	M580-90 St Witz	0,00€	25 000,00€		Nouvelle MOM
4582	Opérations pour compte de tiers	458211	M212-67 Epiais les Louvres	42 674,36€		87,00€	Ajustement des crédits
4582	Opérations pour compte de tiers	458223	M539-84 St Brice sous Forêt	55 600,00€		900,00€	Ajustement des crédits
4582	Opérations pour compte de tiers	458226	M612-83 Le Thillay	231 000,00€		9 200,00€	Ajustement des crédits
4582	Opérations pour compte de tiers	458229	M580-90 St Witz	0,00 €		25 000,00€	Nouvelle MOM
total de la section d'investissement						-39 408,00€	-39 408,00€
total général de la DM 2 EP						-3,00€	-3,00€

Madame Geneviève RAISIN précise qu'il s'agit principalement d'ajuster quelques crédits.

Le Comité Syndical, après examen approuve la décision modificative N°2 du budget eaux pluviales équilibrée comme suite ;

Budget eaux pluviales 2013 – décision modificative n° 2						
Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	61523	Entretien voies et réseaux	1 799 732,00€	264 000,00€	
<i>Total du chapitre 011</i>					264 000,00€	
012	Charges de personnel	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 002 000,00€	-150 000,00€	
<i>Total du chapitre 012</i>					-150 000,00€	
042	Opérations de transfert entre sections	7811	Reprise sur amortissement			39 405,00€
<i>Total du chapitre 042</i>						-39 405,00€
023	Virement à la section d'investissement			7 189 586,57€	-74 595,00 €	
<i>Total du chapitre 023</i>					-74 595,00€	
total de la section de fonctionnement					39 405,00 €	39 405,00 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article ou au chapitre	Dépenses	Recettes
16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunt en euros	973 200,00€	100,00€	
<i>Total du chapitre 16</i>					100,00 €	
23	Immobilisations en cours	2318	Autres immobilisations en cours	3 994 149,30€	-181 965,00€	
<i>Total du chapitre 23</i>					-181 965,00 €	
Opération 11363	11ECO363 Txv hydro Luat Ecouen	2315	Installations matériel et outillages	4 525 604,61€	67 865,00 €	
<i>Total du chapitre opération 11363</i>					67 865,00 €	
4581	Opérations pour compte de tiers	458-11	M212-67 Epias les Louvres	0,00€	87,00€	
4581	Opérations pour compte de tiers	458123	M539-84 St Brice sous Forêt	52 600,00€	900,00€	
4581	Opérations pour compte de tiers	458126	M612-83 Le Thillay	231 000,00€	9 200,00€	
4581	Opérations pour compte de tiers	458129	M580-90 St Witz	0,00€	25 000,00€	
<i>Total du chapitre 4581</i>					35 187,00 €	

4582	Opérations pour compte de tiers	458211	M212-67 Epiais les Louvres	42 674,36 €		87,00 €
4582	Opérations pour compte de tiers	458223	M539-84 St Brice sous Forêt	55 600,00 €		900,00 €
4582	Opérations pour compte de tiers	458226	M612-83 Le Thillay	231 000,00 €		9 200,00 €
4582	Opérations pour compte de tiers	458229	M580-90 St Witz	0,00 €		25 000,00 €
<i>Total du chapitre 4582</i>						<i>35 187,00€</i>
042	Virement de la section de fonctionnement	28181	Amortissement autres installations		13 135,00€	
042	Virement de la section de fonctionnement	281538	Amortissement autres réseaux		26 270,00€	
<i>Total du chapitre 042</i>					<i>39 405,00</i>	
021	Virement de la section de fonctionnement			7 189 586,57€		-74 595,00 €
<i>Total du chapitre 021</i>						<i>-74 595,00€</i>
total de la section d'investissement					-39 408,00 €	-39 408,00 €
total général de la DM 2 EP					-3,00 €	-3,00 €

et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Décision Modificative n° 3 eaux usées – M49.**

La décision modificative en eaux usées intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Budget eaux usées 2013 – décision modificative n° 3

Exploitation

Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
012	Charges de personnel	6331	Versement transport	20 000,00€	-6 500,00€		Ajustement des crédits
012	Charges de personnel	6332	Cotisations fnal	7 000,00€	-2 500,00€		Ajustement des crédits
012	Charges de personnel	6336	Cotisations cnfpt cig	17 000,00€	-1 000,00€		Ajustement des crédits
012	Charges de personnel	6338	Autres impôts et taxes	3 000,00€	-300,00€		Ajustement des crédits
012	Charges de personnel	6411	Salaires	1 400 000,00€	-170 000,00€		Ajustement des crédits
012	Charges de personnel	6451	Cotisations urssaf	220 000,00€	-42 500,€		Ajustement des crédits
012	Charges de personnel	6452	Cotisations mutuelles	12 000,00€	-12 000€		Ajustement des crédits
012	Charges de personnel	6458	Cotisations autres organismes	30 000,00€	-5 500,00€		Ajustement des crédits
012	Charges de personnel	6475	Médecine professionnelle	5 000,00€	-2 600,00€		Ajustement des crédits
042	Opérations d'ordre	675	Valeurs comptable des éléments cédés	263 000,00€	45 000,00€		Opération de cession
023	Virement à la section d'investissement			10 715 310,70€	197 900,00€		Equilibre section de fonct
total de la section d'exploitation					0,00 €	0,00 €	

Investissement

Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article ou au chapitre	Dépenses	Recettes	Observations
021	Virement de la section de fonctionnement			10 715 310,70€		197 900,00€	Equilibre section de fonct
040	Opérations d'ordre	21532	Réseaux d'assainissement			45 000,00	Opérations de cessions

Investissement..suite

Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article ou au chapitre	Dépenses	Recettes	Observations
20	Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	0,00€	30 000,00€		Etude Organisation traitement des eaux de la STEP
21	Immobilisations corporelles	2184	Mobilier	10 000,00€	15 000,00€		Mobilier serv administratif
21	Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations	20 425,20€	7 100,00		Ajustement de crédits (four)
23	Immobilisations en cours	2318	Autres immobilisations en cours	8 214 559,05€	190 800,00€		Equilibre section d'investissement
23	Immobilisations en cours	2315	Installations matériel et	2 114 937,42€	-90 960,00€		Transfert en opération

			outillages			comptable	
Opération12 4783	12STBR478C St Brice sous Fôret Réhab av des tilleuls	2315	Installations matériel et outillages	0,00€	90 960,00 €	Ajustement crédits	
Opération11 130903	11SI13093 Audit énergie	238 dépenses	Avance	1 060 500,38€	32 526,00€	Ajustement des crédits	
Opération11 130903	11SI13093 Audit énergie	238 recettes	Avance	0,00€	32 526,00€	Ajustement des crédits	
Opération12 48211	12ROVA482K Roissy Vaud'herland	238 dépenses	Avance	1 463 696,46€	47 123,00€	Ajustement des crédits	
Opération12 48211	12ROVA482K Roissy Vaud'herland	238 recettes	Avance	0,00€	47 123,00€	Ajustement des crédits	
Réajustement - Création des opérations pour compte de tiers							
Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article ou au chapitre	Dépenses	Recettes	Observations
4581	Opérations pour compte de tiers	458142	M241-86 Fontenay A.Galla.Jacquin	4 967,00 €	3,00 €		Ajustement des crédits
4581	Opérations pour compte de tiers	458143	M241-87 Fontenay A.Jacquin	5 875,00€	862,00 €		Ajustement des crédits
4581	Opérations pour compte de tiers	458144	M580-90 St Witz	0,00€	25 000,00 €		Nouvelle MOM
4582	Opérations pour compte de tiers	458242	M241-86 Fontenay A.Galla.Jacquin	42 674,36 €		3,00 €	Ajustement des crédits
4582	Opérations pour compte de tiers	458243	M241-87 Fontenay A.Jacquin	55 600,00 €		862,00 €	Ajustement des crédits
4581	Opérations pour compte de tiers	458244	M580-90 St Witz	0,00€		25 000,00 €	Nouvelle MOM
total de la section d'investissement					348 414,00 €	348 414,00 €	
total général de la DM 3 EU					348 414,00 €	348 414,00 €	

Le Comité Syndical, après examen approuve la décision modificative N°3 du budget eaux usées équilibrée comme suite ;Budget eaux
- décision modificative n° 3

Exploitation						
Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes
012	Charges de personnel	6331	Versement transport	20 000,00€	-6 500,00€	
012	Charges de personnel	6332	Cotisations fnal	7 000,00€	-2 500,00€	
012	Charges de personnel	6336	Cotisations cnfpt cig	17 000,00€	-1 000,00€	
012	Charges de personnel	6338	Autres impôts et taxes	3 000,00€	-300,00€	
012	Charges de personnel	6411	Salaires	1 400 000,00€	-170 000,00€	
012	Charges de personnel	6451	Cotisations urssaf	220 000,00€	-42 500,€	
012	Charges de personnel	6452	Cotisations mutuelles	12 000,00€	-12 000€	
012	Charges de personnel	6458	Coitions autres organismes	30 000,00€	-5 500,00€	
012	Charges de personnel	6475	Médecine professionnelle	5 000,00€	-2 600,00€	
<i>Total chapitre 012</i>					-242 900,00€	
042	Opérations d'ordre	675	Valeurs comptable des éléments cédés	263 000,00€	45 000,00€	
<i>Total chapitre 042</i>					45 000,00€	
023	Virement à la section d'investissement			10 715 310,70€	197 900,00€	
<i>Total chapitre 023</i>					197 900,00€	

total de la section d'exploitation				0,00 €	0,00 €	
investissement						
Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article ou au chapitre	Dépenses	Recettes
20	Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	0,00€	30 000,00€	
<i>Total chapitre 20</i>					30 000,00€	
21	Immobilisations corporelles	2184	Mobilier	10 000,00€	15 000,00€	
21	Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations	20 425,20€	7 100,00	
<i>Total chapitre 21</i>					22 100,00	
23	Immobilisations en cours	2315	Installations matériel et outillages	102 100,00	-90 960,00€	
23	Immobilisations en cours	2318	Autres immobilisations en cours	8 214 559,05€	190 800,00€	
<i>Total chapitre 23</i>					99 840,00€	
Opération124783	Opération	2315	Installations matériel et outillages	0	90 960,00 €	
<i>Total chapitre opération comptable 124783</i>					90 960,00€	
Opération11130903	11SI13093 Audit énergie	238 dépenses	Avance	1 060 500,38€	32 526,00€	
Opération11130903	11SI13093 Audit énergie	238 recettes	Avance	0,00€		32 526,00€
<i>Total chapitre opération comptable 11130903</i>					32 526,00€	32 526,00€
Opération1248211	12ROVA482K Roissy Vaud'herland	238 dépenses	Avance	1 463 696,46€	47 123,00€	
Opération1248211	12ROVA482K Roissy Vaud'herland	238 recettes	Avance	0,00€		47 123,00€
<i>Total chapitre opération comptable 1248211</i>					47 12300€	47 123,00€
4581	Opérations pour compte de tiers	458142	M241-86 Fontenay A.GallA.Jacquin	4 967,00 €	3,00 €	
4581	Opérations pour compte de tiers	458143	M241-87 Fontenay A.Jacquin	5 875,00€	862,00 €	
4581	Opérations pour compte de tiers	458144	M580-90 St Witz	0,00€	25 000,00 €	
<i>Total chapitre 4581</i>					25 865,00€	
investissement suite						
Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article ou au chapitre	Dépenses	Recettes
4582	Opérations pour compte de tiers	458242	M241-86 Fontenay A.GallA.Jacquin	42 674,36 €		3,00€
4582	Opérations pour compte de tiers	458243	M241-87 Fontenay A.Jacquin	55 600,00 €		862,00€
4582	Opérations pour compte de tiers	458244	M580-90 St Witz	0,00€		25 000,00€
<i>Total chapitre 4582</i>						25 865,00€
040	Opérations d'ordre	21532	Réseaux d'assainissement	263 000,00		45 000,00€
<i>Total chapitre 040</i>						45 000,00€
021	Virement de la section de fonctionnement			10 715 310,70€		197 900,00€
<i>Total chapitre 021</i>						197 900,00€
total de la section d'investissement					348 414,00 €	348 414,00 €
total général de la DM 3 EUP					348 414,00 €	348 414,00 €

- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Décision Modificative n° 1 SAGE Croult Enghien Vieille Mer – M14.**

La décision modificative au budget SAGE intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Budget SAGE 2013 – décision modificative n° 1							
fonctionnement							
Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
011	Charges à caractère général	6184	Formation	7 000,00€	-3 000,00€		Transfert au chapitre 67
67	Charges exceptionnelles	6788	Autres charges exceptionnelles	0,00€	3 000,00€		Remboursement d'un trop perçu sur une subvention
total de la section de fonctionnement					0,00 €	0,00 €	

Monsieur Guy MESSAGER rappelle ce qu'est le SAGE, son périmètre, et que le SIAH en est la structure porteuse.

Le Comité Syndical, après examen approuve la décision modificative N°1 du budget SAGE équilibrée comme suite ;

Budget SAGE 2013 – décision modificative n° 1						
fonctionnement						
Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	6184	Versement à des organismes de formation	7 000,00€	-3 000,00€	
<i>Total chapitre 011</i>					-3 000,00€	
67	Charges exceptionnelles	6788	Autres charges exceptionnelles	0,00€	3 000,00€	
<i>Total chapitre 67</i>					3 000,00€	
total de la section de fonctionnement					0,00 €	0,00 €

et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Orientations budgétaires – eaux pluviales – eaux usées – SAGE Croult Enghien Vieille Mer - année 2014.**

Monsieur Guy MESSAGER insiste sur le travail fourni par Monsieur Eric MALLET et le service des finances du SIAH.

Il précise qu'une nouvelle donnée fait son apparition dans les tableaux : l'Épargne de Gestion

Il s'agit d'un fonctionnement sans emprunt, sans capital ni intérêt, à savoir, tout simplement la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Il insiste sur le fait qu'on perd toujours du financement lié à la baisse de la consommation d'eau, même si celle-ci a tendance à se stabiliser depuis deux ans. Néanmoins ; de par les projets en cours on reviendra vite à 13 millions de mètre cube, et plus encore dans l'avenir ce qui permettra de participer au financement l'extension de la station de dépollution.

a. 2014, tournant notoire du SIAH....

Au-delà de la période électorale que va connaître le début d'année, 2014 s'inscrit comme le départ d'un nouveau cycle stratégique pour le SIAH.

Les objectifs assignés par la Commission Européenne sur la qualité des masses d'eau concernent des échéances, 2021 et 2027, qui sont « demain », aux échelles des thématiques traitées.

Le virage réalisé ces quinze dernières années en matière d'intégration des problématiques écologiques aux projets hydrauliques est aujourd'hui remarqué et salué par de nombreux acteurs de l'eau (associatifs, institutionnels, financiers) et permet de se tourner vers ces échéances avec humilité certes, mais aussi avec ambition et optimisme.

La prise de conscience croissante, bien qu'encore imparfaite, qui est observée en matière écologique par les acteurs de notre territoire, élus, aménageurs, populations, laisse présager une continuité dans l'action du SIAH, continuité indispensable pour assoir notre syndicat comme Gestionnaire de rivière plutôt que comme aménageur de cours d'eau. Nuance sensible lorsque l'on considère les moyens financiers qui devront être dégagés dans les quinze ans à venir, dans le domaine des eaux pluviales mais également pour le transport et le traitement de nos eaux usées.

Gageons que notre syndicat, au travers de son statut, de son image, et des moyens qu'il sait se donner pour atteindre ses objectifs, restera ainsi la structure référence dans son domaine de compétence.

b. Le SIAH, structure modelée pour son territoire d'action

La réforme territoriale des communautés de communes et d'agglomération, la métropolisation autour d'une politique du Grand Paris qui touche notre territoire structurellement, économiquement, et bien souvent, de fait, environnementalement, sont autant de pressions politiques qui doivent pousser un syndicat comme le nôtre à démontrer, au quotidien, le bien-fondé de son action et l'application pertinente du principe de subsidiarité.

Car c'est à notre échelle que se montent des politiques publiques cohérentes, avec des moyens adaptés, et donc efficaces. Des décennies d'action du SIAH en sont le témoin d'hier mais également aujourd'hui au travers des missions que le SIAH porte, voire supporte, parfois en substitution d'autres acteurs moins impliqués. Les effets d'échelle sont en effet presque systématiquement en faveur d'une structure supra-communale telle que le SIAH.

Acteur moteur de l'émergence du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult Enghien Vieille Mer, le SIAH est aujourd'hui au cœur, aux côtés de ses partenaires (conseil général de Seine Saint Denis, Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien), de l'élaboration de ce document cadre qui devrait déboucher d'ici fin 2015, sur une portée réglementaire qui aidera fortement le SIAH dans ses activités.

c. Le lancement officiel de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution

Les études de faisabilité de l'extension de la station de traitement des eaux usées sont aujourd'hui terminées et le SIAH peut enfin entrer dans la phase opérationnelle, dont les échéances de mise en eau coïncideront avec l'émergence concrète d'importants projets d'aménagement aujourd'hui identifiés sur le territoire du SIAH, actant concrètement le SIAH comme un facilitateur de l'aménagement du territoire de l'Est du Val d'Oise.

Le cadrage politique voté lors du comité de juin 2013 par les élus syndicaux montre la volonté de s'inscrire définitivement comme un acteur à part entière du traitement des eaux usées en Ile-de-France.

Toutes les études menées ces dernières années sur ce sujet ont privilégié le choix du meilleur compromis coûts (investissement/fonctionnement) – gain environnemental afin de limiter l'impact de ce projet majeur sur les budgets syndicaux et in fine sur la facture d'eau potable.

A ce titre, la recherche des recettes les plus élevées possibles, au travers des subventions et des Participations au Financement pour l'Assainissement Collectif (P.F.A.C. – ex P.R.E.) est une constante des démarches entreprises à ce sujet.

d. Des vitrines à promouvoir

Certains projets, parfois perçus comme de longs serpents de mer, sont, à fin 2013, sur le point de déboucher. Les travaux de réouverture du Petit Rosne à la traversée de Sarcelles ont démarré et l'enquête publique relative à la zone d'expansion de crue/zone humide au droit du quartier du Vignois à Gonesse, sur le Croult, est prévue en janvier 2014, laissant présager des travaux à court terme.

Ces deux projets sont bien sûr les reflets les plus éclatants de l'affirmation par les élus locaux de voir les rivières retrouver leur tracé, leurs fonctionnalités hydrauliques et écologiques, tout en maîtrisant les risques liés aux inondations. Ils devront être, dans les courtes années à venir, un exemple à valoriser du cap pris en termes de gestion durable des rivières.

Pour autant, les efforts produits sur d'autres sites sont aujourd'hui d'ores et déjà prêts à porter leurs fruits quant à l'image finale souhaitée de certains projets syndicaux récents : bassin des coquelicots à Domont, bassins de la Fontaine Sainte-Geneviève à Puiseux-en-France. Deux sites qui, dans des contextes très différents d'urbanisation, montrent que l'acceptation sociale des aménagements du SIAH, si elle est conditionnée certes par la qualité de la construction, a tendance à conduire à un meilleur respect des sites concernés par les populations.

Enfin, les études en cours sur les secteurs de Vémars/Saint-Witz sur le ru de la Michelette, de Baillet/Montsoul sur le ru de Montsoul, les prochains travaux de réalisation de bassin de retenue à Bouffémont, sont dans l'exacte lignée des précédents projets et s'inscrivent dans cette vision à long terme qui doit amener le Croult et le Petit Rosne à recouvrer sa qualité et la diversité de ses habitats.

Soulignons également, à la lumière des conséquences, certes importantes parfois à titre individuel mais somme toute raisonnables compte tenu du caractère localement très exceptionnel des pluies du 19 juin 2013, la nécessité de maintenir, voire accroître les moyens affectés dans le domaine de la lutte contre les inondations.

La construction de nouveaux ouvrages de rétention d'eaux pluviales est bien sûr une conséquence nécessaire au vu de nos connaissances de terrain qui corroborent les conclusions de notre schéma directeur du milieu naturel qui date du début des années 2000.

Néanmoins, la gestion dynamique qui est faite aujourd'hui des bassins syndicaux au travers de la mise en place de vannes manoeuvrables à distance (télégestion) est aujourd'hui un facteur clé de gain de réactivité en période pluvieuse pour les personnels d'astreinte. Cette réactivité, assortie de données météorologiques aussi fiables que possibles, est essentielle pour organiser au mieux la mise en œuvre des moyens humains et pour adopter la meilleure stratégie pour la répartition des remplissages des nombreux bassins de retenue du SIAH. Le risque zéro n'existe certes pas, mais la réduction permanente de ce risque est et doit rester un des devoirs premiers de notre structure.

e. Pour un vrai réseau séparatif

Le nouveau cycle dans lequel s'engage le SIAH à partir de 2014, devra nécessairement inclure, comme « cause locale », la réduction des eaux claires parasites dans les réseaux syndicaux.

Est-il normal que les plus fréquents problèmes rencontrés sur les réseaux syndicaux par temps de pluie soient observés sur les réseaux...d'eaux usées ?

Est-il normal que l'on observe régulièrement des infiltrations, parfois massives, d'eau de nappe dans des collecteurs d'eaux usées vieillissants, pour ne pas dire déjà souvent complètement déstructurés ?

Les multiples études menées sur le territoire (schémas directeurs communaux et syndicaux, analyses des débits entrants à la station, exploitation des points de mesure installés sur les collecteurs d'eaux usées syndicaux) montrent systématiquement des mises en charge et souvent des débordements pour des pluies parfois pas très importantes.

Des efforts seront donc à mener sur l'ensemble du territoire, à l'image de certaines opérations menées par quelques communes sous maîtrise d'ouvrage mandatée syndicale, afin de réduire drastiquement les eaux pluviales raccordées aux collecteurs d'eaux usées.

Par là même, ce sera aussi l'occasion de lutter efficacement contre les pollutions des cours d'eau dont une part majeure est liée de manière certaine à des rejets d'eaux usées dans les rivières via les collecteurs d'eaux pluviales.

La question du taux de renouvellement des réseaux communaux, en règle générale, devra également être abordée sérieusement sous peine que lesdits réseaux, au gré de leur vieillissement inéluctable, acheminent, via les réseaux syndicaux, toujours plus d'eaux de nappe vers la station de dépollution de Bonneuil-en-France. Il est très facile d'imaginer les conséquences techniques, financières et environnementales d'une telle situation.

Les réseaux vieillissent, naturellement, mais si l'assainissement continue à être délaissé comme il l'est bien souvent, les efforts faits en aval auront un effet tout relatif au vu des sommes colossales déjà engagées et celles qui vont devoir l'être dans le cadre de l'extension de la station. Cette dernière sera en effet forcée de prendre en compte des volumes, tels que ceux issus des infiltrations d'eaux de nappe, qui n'auraient certainement pas à faire l'objet de traitements aussi poussés...

C'est donc une prise de conscience essentielle qu'il convient de provoquer auprès de l'ensemble des collectivités adhérentes si l'on veut conserver l'espoir de retrouver, et pourquoi pas d'ici une petite quinzaine d'années, une qualité d'eaux superficielles qui soit digne de ce nom.

Quel gâchis ne serait-ce pas de redonner aux rivières, au travers des projets du SIAH, une allure et un fonctionnement de rivière, si le sujet de la qualité de l'eau qui y coule n'était pas pris dans le même temps « à bras le corps »...

Les élus félicitent tous le travail de Monsieur Eric CHANAL.

Monsieur Guy MESSAGER revient sur les quelques inondations du passé, et des ouvrages qu'il faudra encore réaliser pour lutter contre ce problème.

Il insiste également sur les eaux parasites, qu'elles soient issues des gouttières reliées sur les eaux usées, ou des entrées des eaux de nappe dans les tuyaux d'eaux usées vieillissants et donc plus étanches. Tout cela fait que ces eaux terminent à la station, et représentent jusqu'à 20 à 30 % des eaux arrivant en tête de station.

Monsieur Guy MESSAGER insiste également sur la nouvelle usine sur laquelle le SIAH travaille actuellement. Les projets des communes font qu'il va falloir être en capacité d'en accepter les eaux usées. Le SIAH va lancer dans 2-3 ans des investissements sans les recettes qui viendront avec les taxes d'eau potable quand les projets seront arrivés plus tard. On attend à terme entre 5 et 7 millions de mètres cube d'eau supplémentaires par an.

M.Messenger indique qu'il réunira en 2014 tous les maires chez qui doivent se passer les gros projets car si ces derniers ne se réalisent pas, on devra augmenter la redevance sur l'eau potable de manière très importante pour rembourser les coûts investis.

Il insiste cependant sur le fait qu'on ne peut pas attendre que les projets arrivent pour réagir et que le SIAH se doit d'anticiper, ce qu'il fait depuis déjà plusieurs années.

Madame Michèle BACHY dit que les réseaux d'eaux pluviales ne sont pas obligatoires (il n'y en a pas à Piscop), et demande ce qu'il faut faire pour en avoir.

Monsieur Eric CHANAL précise qu'il est plus facile de ne pas avoir de réseaux d'eaux pluviales que de réseaux d'eaux usées, et que ça n'empêche pas le particulier de rejeter ses eaux pluviales correctement (gargouilles) tout en limitant ses rejets au domaine public par la mise en place de cuves de rétention à la parcelle. Il rappelle que le Code Civil stipule que les eaux de pluie appartiennent au propriétaire de la parcelle sur laquelle tombe cette eau.

Monsieur Guy MESSAGER rappelle que c'est une des règles qu'on ne connaît pas forcément. Chacun doit retenir les eaux pluviales à sa parcelle.

Monsieur Gilles MENAT remercie les services qui ont travaillé sur ce rapport, et s'interroge sur la problématique des réseaux anciens : la ville de Baillet-en-France a récupéré des lotissements en rétrocession et a pu s'apercevoir de l'ancienneté et de la vétusté de ces réseaux. Les communes doivent-elles investir ?

Monsieur Guy MESSAGER rappelle qu'il y a les Schémas Directeurs d'Assainissement qui existent justement pour guider les communes dans les actions à mener afin d'améliorer la situation de l'assainissement dans chaque commune.

Monsieur Michel JAURREY dit qu'il y a 3 préoccupations majeures.

La première concerne les eaux parasites : les règles ont changé et les communes sont devant des problématiques où il y a à la fois des inondations et la nécessité de refaire les réseaux à cause des eaux parasites. Cela coûte cher à la commune.

La deuxième problématique concerne les projets. Il y a sur la commune de Gonesse un projet d'aménagement de 80 hectares qui pourrait passer à 260. Cela va se passer par étapes mais ces projets vont engendrer des investissements pour le SIAH et il faut faire attention à ce que ces projets soient en phase avec les perspectives du SIAH.

Le prix de l'eau devient un enjeu, et c'est là le troisième point. Il faut faire attention car il y a des inégalités au niveau des prix de l'eau et ça pose problème. Nos taxes doivent être adaptées aux investissements nécessaires, pour autant il ne faut pas surcharger le prix de l'eau.

À ce titre, la réunion avec les maires qu'a évoqué M. MESSAGER est nécessaire.

Monsieur Joël VANDERSTIGEL précise que la délégation de service public est un leurre. Dans le cas de la commune de Saint-Witz, les réseaux se révèlent défectueux, ce qui conduit à des coûts d'investissements nécessaires très importants.

Monsieur Gérard GREGOIRE rappelle que le SIAH est dans une position aussi cruciale qu'à sa création. Pour la première fois, un lien est fait entre la lutte contre les inondations et le développement de la Région. On a une orientation, un choix à faire très important, lié à la création de l'extension de la station de dépollution. Ce projet n'a pas que des gens qui le soutiennent, il en existe aussi qui le combattent et sont contre ! Il faut refaire des rivières, des rivières propres. On en a besoin pour développer toute la région, mais également pour empêcher les inondations, pour autant que le lit des rivières soit correct.

Monsieur Jean-Marc SERGENT précise qu'il y a un côté trop hydraulique. Ne peut-on pas mener des opérations de communication fortes pour montrer que le SIAH s'intéresse à la nature en général? Il cite pour exemple des coopérations possibles avec des organismes de recherche.

Monsieur Guy MESSAGER répond qu'on a effectivement peut-être des efforts à faire dans ce domaine, mais rappelle que ces aspects sont déjà abordés dans le SAGE où il y a plusieurs collèges.

Il ajoute qu'en bureau s'est déjà posée la question que tous les réseaux communaux deviennent intercommunaux. Ainsi on maîtriserait tout, la source, le transport, la qualité des réseaux

S'agissant de l'extension de la station de dépollution, il répond qu'il faudra quand même qu'elle fonctionne pendant les travaux, voilà pourquoi les travaux ne peuvent pas être faits en plusieurs parties.

Monsieur Michel JAURREY revient sur la gestion de tous les réseaux par le SIAH. Il y est favorable. Il considère qu'on ne peut pas avoir plusieurs intervenants sur les réseaux. La meilleure solution pour éviter ça serait que la gestion de l'ensemble des réseaux soit centralisée et coordonnée.

Monsieur Joël VANDERSTIGEL précise que sa commune est sur 3 bassins versants. Il existe déjà des expériences en cours de rétrocession de l'intégralité des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées par le SICTEUB.

Madame Anita MANDIGOU ajoute que certaines communes ont des réseaux d'assainissement spécifiques, ils sont propriétaires des réseaux et des ASA sont en cours car il y a des rétrocessions à faire. Les communes devraient prendre contact avec les différents partenaires pour voir comment aller vers ce consensus.

Madame Geneviève RAISIN pense que l'incidence d'une telle décision sur la redevance d'assainissement n'est pas nulle. Chaque commune a son montant à l'heure actuelle ; si le SIAH reprend les réseaux, à quel montant cela aboutira ?

M.MESSAGER propose que dans le courant du semestre 2014, soit proposé au comité syndical une proposition de méthodologie d'étude de faisabilité pour une démarche de rétrocession des réseaux communaux, qui pourrait déboucher sur une étude en 2015.

f. Opérations 2014-2017

Année	Localisation du projet	Description des travaux	Montants prévisionnels Arrondis TTC) (€)
<i>Eaux pluviales : Inondations et reconquête du milieu naturel</i>			
2014			
RAR+P.N	Sarcelles (OP10483)	Réouverture du Petit Rosne	685 000
RAR	Gonesse (OP10484)	Maîtrise d'œuvre Zone humide le Vignois	60 000
P.N	Gonesse (OP10484)	Création zone humide le Vignois	250 000
RAR	Baillet-en-France (OP 465B)	Maîtrise d'œuvre du ru de Montsault	60 000
ONA	Chennevières-lès-Louvres (OP 420)	Maîtrise d'œuvre Requalification du ru de la Michelette	60 000
P.N	Goussainville (OP 372C)	Télégestion du bassin de retenue des eaux pluviales du Bois d'Orville	450 000
P.N	Bouffémont – (OP 463b)	Création d'une zone d'expansion de crue et requalification du Petit Rosne	900 000
P.N	Vémars (OP 488)	Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	400 000
RAR	Vémars (OP 488)	Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	65 000
PN	Ecouen (OP 363b)	Travaux de lutte contre les inondations quartier du Luat à Ecouen	1 200 000
P.N	Arnouville (OP489)	Maîtrise d'œuvre Démolition du canal et valorisation du milieu naturel	90 000
RAR + P.N	Territoire SIAH	Travaux divers sur réseaux	1 200 000
RAR + P.N	Territoire SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	180 000
TOTAL			5 660 000

2015/2016/2017			
RAR	Goussainville (OP 372C)	Télégestion du bassin de retenue des eaux pluviales du Bois d'Orville	450 000
PN	Gonesse (OP10484)	Travaux Zone humide le Vignois	2 200 000
RAR	Arnouville (OP489)	Démolition du canal et valorisation du milieu naturel	1 000 000
PN	Louvres – amont Bois d'Orville (OP475)	Requalification et revégétalisation du ru du Rhin	700 000
P.N	Saint-Brice (OP478B)	Réhabilitation rue Foch	610 000
PN	Montsault (OP 465b)	Requalification et revégétalisation du ru de Montsault	1 000 000
PN	Vémars (OP 488)	Création d'aménagements de lutte contre les inondations	2 500 000
RAR + P.N	Territoire SIAH	Travaux divers sur réseaux	3 600 000
RAR + P.N	Territoire SIAH	Mise en sécurité des ouvrages	540 000
TOTAL			12 600 000

<i>Eaux usées :</i> <i>Protection du milieu naturel par réhabilitation des réseaux d'eaux usées et station de dépollution</i>			
2014			
RAR + P.N	Roissy-Vaud'herland (OP482K)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 100 000
P.N	Domont-Goussainville	Piste d'accès pour les opérations 429J et 429Q (cf. ci-dessous 2013/2015)	420 000
PN	Saint-Witz (OP 482u)	Dévoisement du collecteur intercommunal	520 000
RAR + P.N	Territoire SIAH	Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	770 000
RAR +P.N	Le Thillay (OP482I)	Raccordement	250 000
P.N	Goussainville (OP 482s)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	840 000
P.N	Sarcelles (OP 483)	Modification du tracé de la canalisation	200 000
P.N	Ecouen (OP 363b)	Raccordement	200 000
P.N	Bouffémont (OP463b)	Modification du tracé de la canalisation	240 000
P.N	Louvres Ecoquartier (OP490)	Redimensionnement et dévoisement de la canalisation	760 000
TOTAL			5 300 000
2015/2016/2017			
P.N	Moisselles-Attainville (OP 482G)	Réhabilitation des canalisations	640 000
P.N	Le Thillay – lac (OP482I)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	2 200 000
RAR + PN	Domont Tête Richard (OP 429J)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 600 000
PN	Sarcelles – RN16 (429G)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	5 000 000
RAR + PN	Villiers le Bel – aval ZAC Tissonvillers (OP429V1)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	700 000
RAR + PN	Goussainville – le fond de Brison (OP 429Q)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 100 000
PN	Ezanville – rue Marin (OP429E)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	480 000
RAR + PN	Montsault – Notre Dame de France (OP 465c)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	1 000 000
PN	Louvres – amont Bois d'Orville (OP475A)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	450 000
P.N	Saint-Brice-sous-forêt – Avenue Foch (OP 478B)	Réhabilitation des canalisations	130 000
P.N	Roissy redimensionnement (OP482k80)	Redimensionnement des canalisations	200 000
P.N	Saint-Brice Flandre Dunkerque (OP487)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	400 000
RAR + PN	Gonesse-Arnouville – le Vignois (OP 484 B)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	700 000
RAR + P.N	Territoire SIAH	Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	2 300 000
RAR + PN	Villiers le Bel – aval Bacon Choiseul (OP 429V2)	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations	2 000 000
TOTAL			18 900 000

g. Communiquer pour être plus efficace

Les projets menés par le SIAH, de par leur complexité, technique et/ou organisationnelle, nécessitent de plus en plus un volet communication important.

Des réflexions seront à engager sur le retour sur investissement des différentes actions entreprises afin, le cas échéant, de réorienter certains axes de communication.

Pour autant, la politique de communication externe du SIAH s'articulera encore en 2014, a priori, autour de deux types de cibles principales :

- communication auprès des partenaires institutionnels et locaux
- communication auprès du grand public:
 - o visites de la station de dépollution.
 - o journal Idée Eau : sous plusieurs angles : accompagnement des actions techniques du SIAH (phytosanitaires,

- o mauvais branchements), pédagogie (bons gestes pour l'environnement, ...).
- o site internet, dont une nouvelle version, modernisée sera mise en ligne début 2014.
- o plaquette pédagogique d'accompagnement auprès du public des nouvelles méthodes de gestion des espaces verts (fauchage tardif, ...).
- o Journées de l'Eau, en juin 2014, occasion de réunir près de 1500 enfants autour des problématiques liées à l'eau et, plus généralement, à la protection de l'environnement.
- o Rapport d'activité: répond à plusieurs objectifs, à la fois réglementaire et communicationnel, c'est le document le plus exhaustif concernant le syndicat. Il traduit la qualité du service public d'assainissement proposé par le syndicat et en expose toutes les dimensions (techniques, administratives, environnementales, juridiques, politiques, etc.).

B- LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le comité syndical, en vertu de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres du comité syndical, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Selon la jurisprudence, afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres du comité syndical doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée, en comportant notamment des éléments d'analyse prospective, d'informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et sur l'évolution des taux de la fiscalité locale.

Le débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Comme l'année 2014 va être marquée par le renouvellement du comité syndical, il est envisagé de présenter un budget unique le 5 février 2014 qui reprendra directement les résultats de l'exercice antérieur.

Une ou deux décisions modificatives pourraient être présentées en cours d'année afin de réajuster les comptes mais sans modifier l'architecture du budget primitif.

La présentation financière qui suit est établie par budget dans lesquels on retrouve des éléments rétrospectifs de 2007 à 2012, une projection des résultats de l'exercice 2013, et des éléments prospectifs pour les années 2014 à 2017.

Vous retrouverez également pour chaque élément financier traité un tableau de données chiffrées, des commentaires et une illustration graphique.

a. Le budget « Eaux Pluviales »
 La section de fonctionnement
 Les recettes de fonctionnement

section de fonctionnement (opérations réelles)	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE				
	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 projection	2014	2015	2016	2017
013 Atténuation charges			534,34 €	852,21 €	628,39 €	87,85 €					
variation				59,49%	-26,26%	-86,02%					
70 Produits des services	13 773,88 €			48 216,50 €	49 951,99 €	56 581,08 €	48 600,00 €	48 600,00 €	48 600,00 €	48 600,00 €	48 600,00 €
variation					3,60%	13,27%	-14,11%				
73 Centimes syndicaux fiscalisés	6 179 821,46 €	6 480 928,04 €	6 603 172,32 €	6 550 809,00 €	6 712 748,00 €	6 853 646,00 €	6 945 037,00 €	7 015 497,00 €	7 085 661,00 €	7 156 507,00 €	7 228 072,00 €
variation		4,87%	1,88%	-0,79%	2,47%	2,10%	1,35%	+1%	+1%	+1%	+1%
74 Centimes syndicaux budgétisés	134 820,46 €	143 846,72 €	88 226,32 €	154 156,81 €	158 073,13 €	166 073,00 €	173 275,00 €	175 007,00 €	176 757,00 €	178 524,00 €	180 309,00 €
variation		6,70%	-38,67%	74,73%	2,54%	5,08%	4,34%	+1%	+1%	+1%	+1%
74 Participations entretien réseaux	245 991,99 €	165 890,22 €	291 591,63 €	380 884,06 €	384 657,52 €	330 605,92 €	325 259,00 €	335 015,00 €	345 066,00 €	355 417,00 €	366 079,00 €
variation		-32,56%	75,77%	30,55%	1,04%	-14,05%	-1,62%	+3%	+3%	+3%	+3%
74 Autres participations						174 727,00 €	43 662,97 €				
variation							-75,01%				
75 Autres produits de gestion courante					174 915,00 €						
variation											
76 Produits financier	4 275,36 €	3 823,85 €	478,37 €								
variation		-10,56%	-87,48%								
77 Produits Exceptionnels	1 092,44 €	220 131,12 €	936,47 €		1 329,60 €	1 504,37 €					
variation		20050,41%	-99,57%		13,14%						
78 Reprise sur provisions							2 104 500,00 €				
variation											
A. Recettes de Fonctionnement	6 579 775,59 €	7 014 619,95 €	6 994 939,45 €	7 134 718,38 €	7 482 303,23 €	7 583 225,22 €	9 641 333,97 €	7 574 128,00 €	7 666 074,00 €	7 739 948,00 €	7 823 060,00 €

Les centimes syndicaux représentent l'essentiel des ressources de fonctionnement.

En 2011, un recouvrement a été effectué auprès du Conseil Général pour une participation exceptionnelle de 174 915€ suite à la mise en œuvre par le SIAH de moyens pour protéger certaines habitations de Bonneuil-en-France des inondations dans le cadre du chantier du Boulevard Intercommunal du Parisis (BIP)

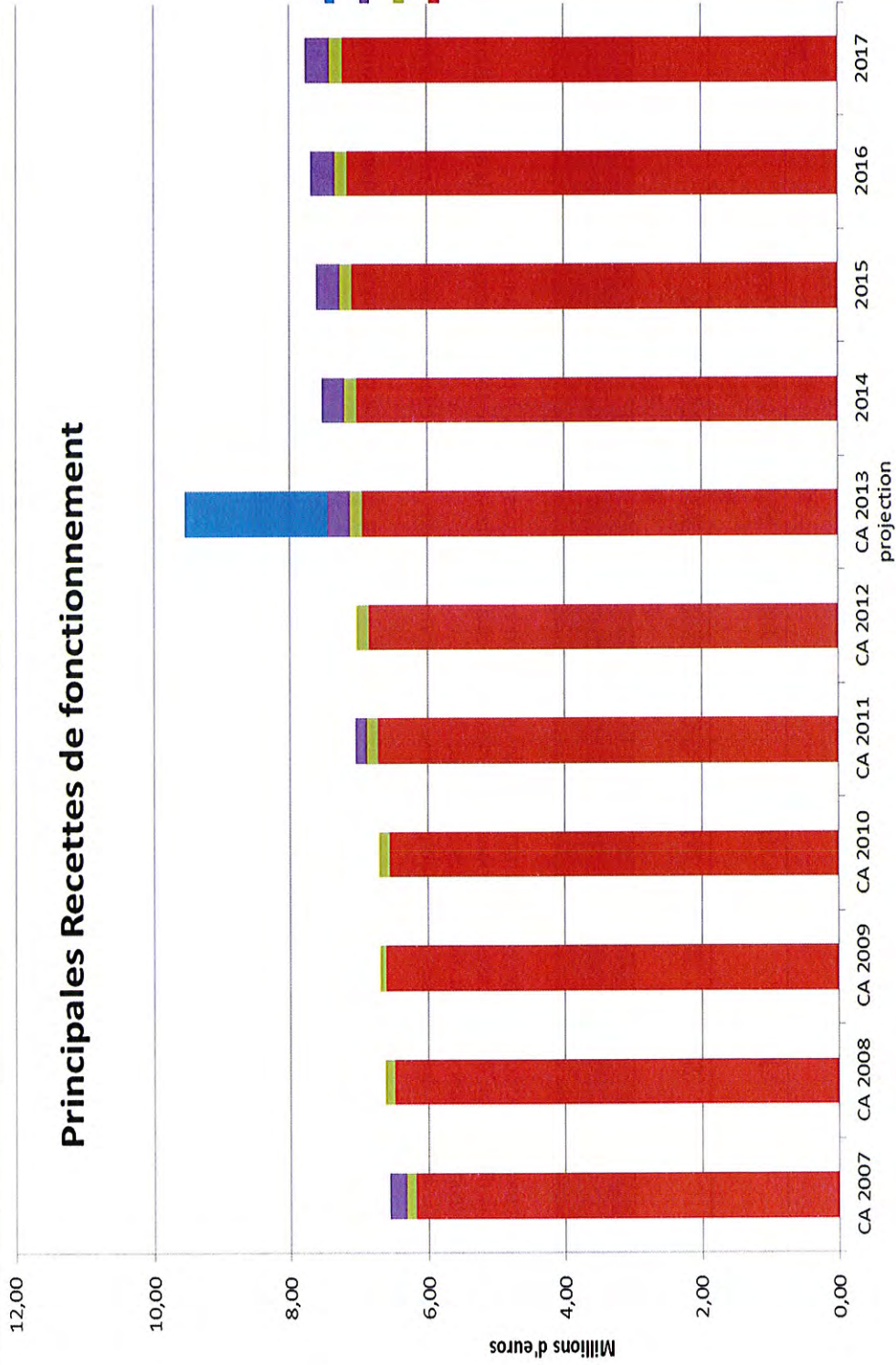
En 2012, à noter le versement par le Conseil Général du Val d'Oise d'une subvention au titre de l'entretien des rivières et des bassins de retenue, pour un montant de 174 727 €. Pour l'année 2013, la subvention est de 43 662,97€ dans l'attente du versement du solde.

L'année 2013 s'illustre par une reprise sur provision de 2 049 500€ concernant le contentieux Renouard, ce dernier ayant été débouté de l'ensemble de ses demandes contre le SIAH du Croult et du Petit Rosne, par arrêt du Conseil d'Etat du 15 novembre 2012.

Au niveau de la prospective, les hypothèses d'évolution se présentent comme suit :
 Pour 2014 -2017 :

- d'une augmentation de 1% des centimes syndicaux fiscalisés;
- d'une augmentation de 1% pour les centimes budgétisés ;
- d'une augmentation de 3% pour l'entretien des réseaux.

Principales Recettes de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement

RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE							
section de fonctionnement (opérations réelles)	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 projection	section de fonctionnement (opérations réelles)	2014	2015	2016	2017
011 Charges générales	3 192 060,86 € variation	2 668 851,47 € -16,39%	2 217 086,54 € -16,93%	2 425 242,42 € 9,39%	2 586 759,68 € 6,68%	2 002 863,22 € -22,57%	2 600 000,00 € 29,81%	Charges générales	2 678 000,00 € hypothèse +3%	2 758 340,00 € +3%	2 841 090,00 € +3%	2 926 322,00 € +3%
012 Charges de personnel	- € variation	377 894,66 € 78,18%	673 500,00 € 78,18%	646 484,00 € -4,01%	760 305,32 € 17,61%	840 113,90 € 10,50%	845 000,00 € 0,58%	Charges de personnel	870 360,00 € hypothèse +3%	896 460,00 € +3%	923 363,00 € +3%	951 063,00 € +3%
65 Autres charges	64 117,32 € variation	86 476,71 € 34,88%	99 763,12 € 15,36%	96 432,37 € -3,34%	99 903,17 € 3,60%	113 162,16 € 13,27%	145 000,00 € 28,13%	Autres charges	149 350,00 € hypothèse +3%	153 830,00 € +3%	158 444,00 € +3%	163 197,00 € +3%
67 Charges Exceptionnelles	24 647,08 € variation	- €	16 641,32 € 16,64%	0,00 €	14 043,00 €	25 863,85 € 84,10%	1 100,00 € -95,75%	Charges Exceptionnelles				
68 Provisions	257 000,00 € variation	328 500,00 € 27,82%	328 500,00 € 0,00%	428 500,00 € 30,44%	300 000,00 € -29,99%	250 000,00 € -16,67%	1 500 000,00 € 500,00%	Provisions				
B Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	3 537 825,26 €	3 461 914,86 €	3 335 490,86 €	3 656 659,79 €	3 761 014,17 €	3 219 933,13 €	5 091 100,00 €	Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	3 697 700,00 €	3 808 530,00 €	3 927 367,00 €	4 040 572,00 €

Les charges à caractère général sont composées principalement des marchés d'entretien des réseaux intercommunaux.

En 2008 et 2009, la diminution des dépenses correspond à un transfert de charges de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et à un rattachement des charges générales de 2008 trop important qui vient diminuer les charges de 2009.

Entre 2012 et 2011, la baisse des dépenses s'explique par la prise en régie des missions de surveillance du patrimoine, missions auparavant confiées à des entreprises titulaires de marchés publics.

L'année 2013 est marquée, par rapport à 2012, par une hausse des charges à caractère général. Le poids financier des marchés d'entretien, en particulier de gestion des rivières et espaces verts étant revenu dans les ordres de grandeur d'une année « classique » telle que 2011.

Egalement, des frais d'avocat et de dédommagement dans le cadre du contentieux de l'affaire SADIM ont été versés pour un montant de 200 000€. Enfin, il est à noter la constitution d'une provision à hauteur de 1 500 000€ pour couvrir le risque contentieux avec la société SADIM.

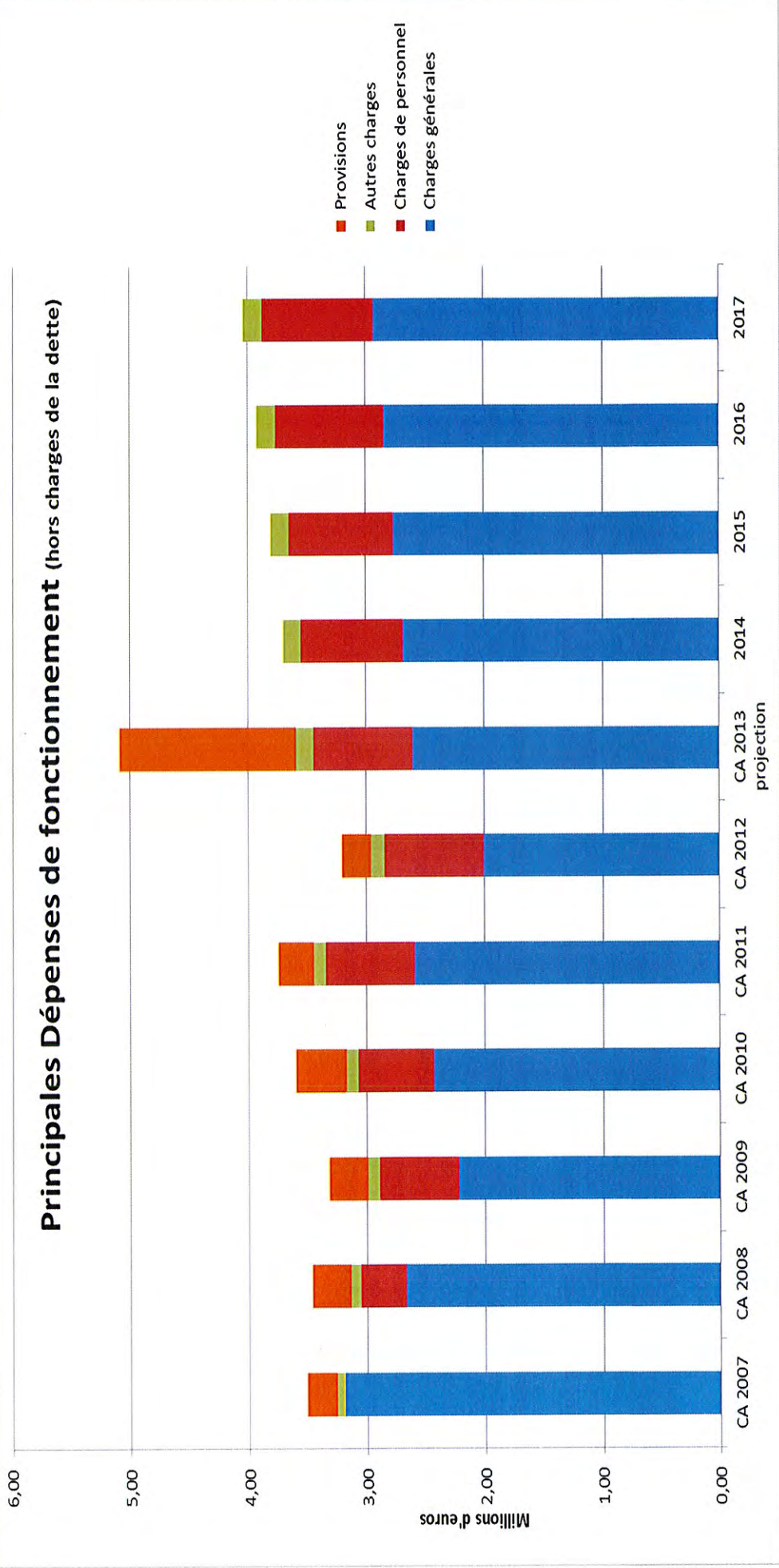
L'augmentation des taux des cotisations patronales (URSSAF) vient affecter le compte 65 à la hausse par rapport à l'année 2012.

Au niveau de la prospective, les hypothèses d'évolution se présentent comme suit :

Pour 2014 - 2017 :

- d'une évolution de 3 % des dépenses courantes, basée sur la projection d'utilisation des crédits de 2013. Cette augmentation prend en compte l'inflation mais également l'augmentation des taux de TVA.
- d'une évolution de 3% de la masse salariale en raison de l'augmentation de certains taux de cotisation, de la prochaine revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C.

Principales Dépenses de fonctionnement (hors charges de la dette)



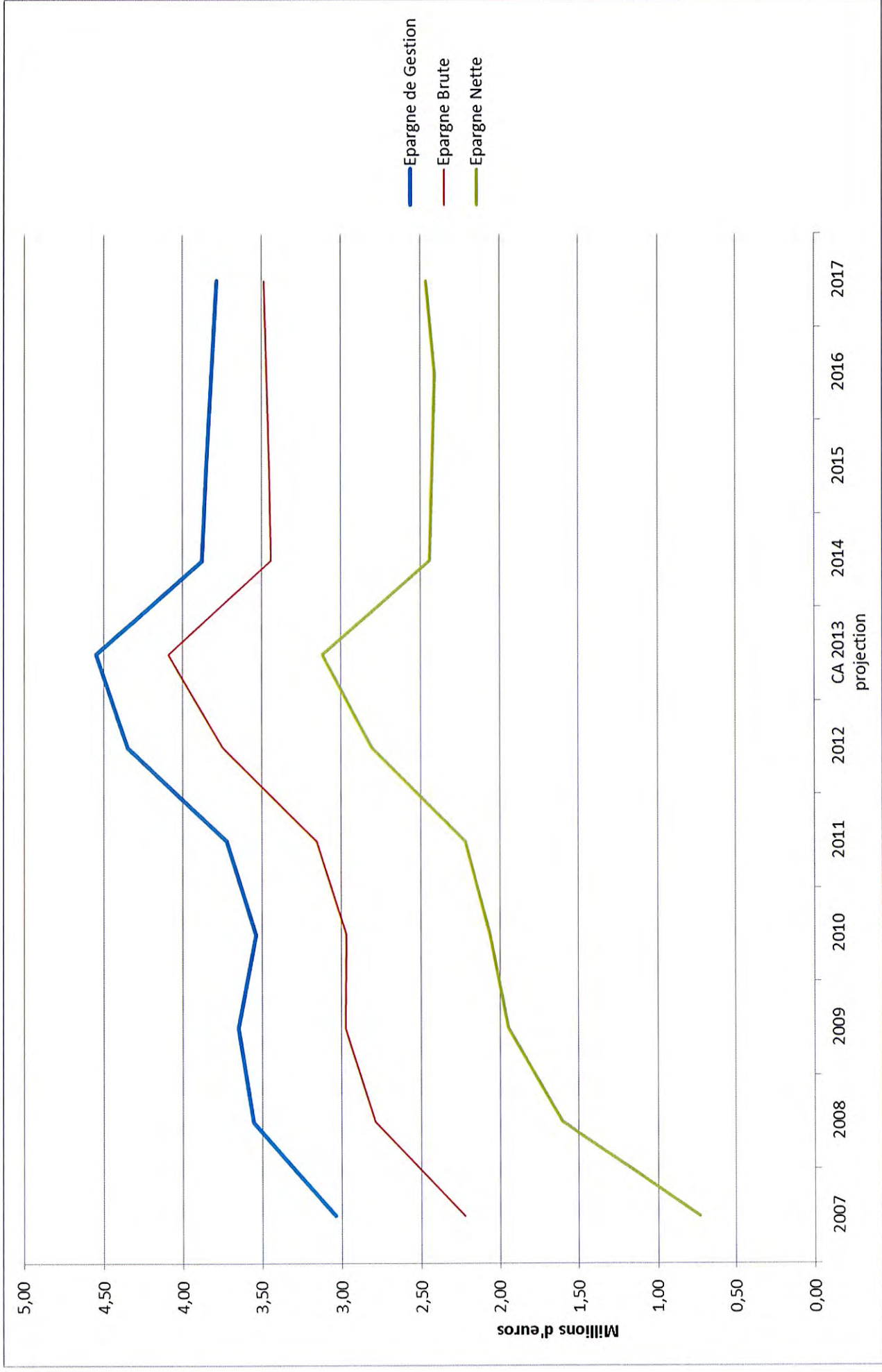
L'épargne
Evolution de la capacité d'autofinancement

Epargne	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE			
	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 projections	2014	2015	2016	2017
A Recettes de Fonctionnement	6 579 775,59 €	7 014 619,95 €	6 984 939,45 €	7 134 718,38 €	7 482 303,23 €	7 583 225,22 €	9 641 333,97 €	7 574 120,00 €	7 656 074,00 €	7 739 048,00 €	7 823 063,00 €
B Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	3 537 825,26 €	3 461 814,86 €	3 335 490,98 €	3 595 658,79 €	3 761 011,17 €	3 231 993,13 €	5 091 100,00 €	3 697 700,00 €	3 808 630,00 €	3 922 887,00 €	4 040 572,00 €
C Epargne de Gestion = (A-B)	3 041 950,33 €	3 552 805,09 €	3 649 448,47 €	3 539 059,59 €	3 721 292,06 €	4 351 232,09 €	4 550 233,97 €	3 876 420,00 €	3 847 444,00 €	3 816 161,00 €	3 782 491,00 €
D Charges financières	816 847,39 €	761 753,27 €	675 463,08 €	567 369,96 €	588 002,14 €	605 737,79 €	461 100,00 €	434 731,00 €	397 119,00 €	349 096,00 €	298 657,00 €
E Epargne Brute = (C-D)	2 225 102,94 €	2 791 051,82 €	2 973 985,39 €	2 970 689,63 €	3 153 289,92 €	3 745 494,30 €	4 089 133,97 €	3 441 689,00 €	3 450 325,00 €	3 467 065,00 €	3 483 834,00 €
F Rembours Emprunt	1 480 759,52 €	1 167 435,10 €	1 031 247,88 €	911 147,86 €	933 093,60 €	937 933,80 €	973 300,00 €	999 561,00 €	1 028 112,00 €	1 058 223,00 €	1 020 025,00 €
G Epargne Netts = (E-F)	734 343,42 €	1 603 616,72 €	1 942 737,51 €	2 059 541,77 €	2 220 196,32 €	2 807 560,50 €	3 115 833,97 €	2 442 128,00 €	2 422 213,00 €	2 408 842,00 €	2 463 809,00 €

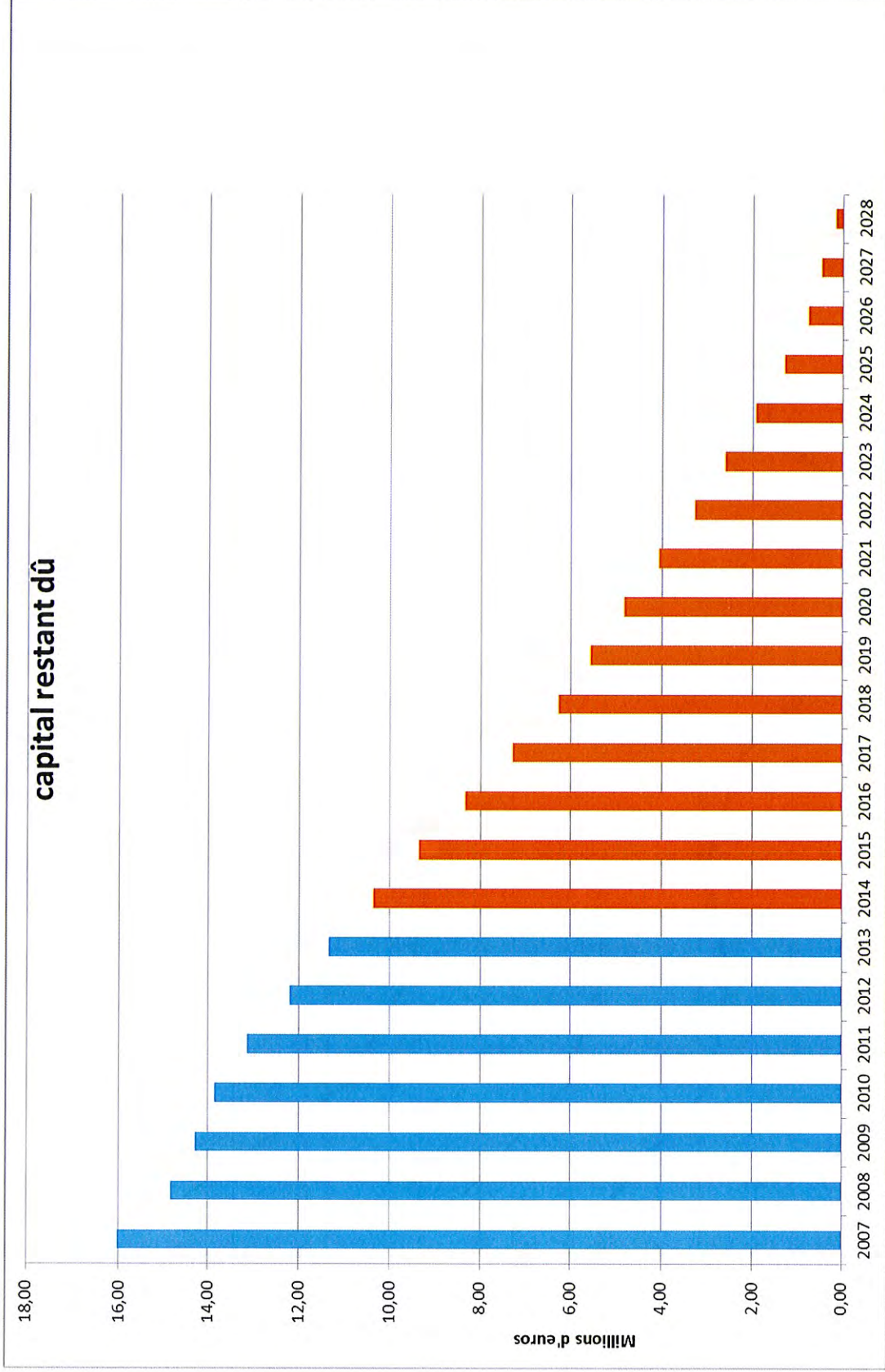
➤ L'Epargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes de fonctionnement et les charges de fonctionnement (hors intérêts de la dette). On notera l'inexistence de frais de pertes de change liés à l'emprunt en franc Suisse, identifié comme potentiellement à risque et qui a fait l'objet d'une renégociation en 2012. Cette renégociation s'est traduite par une conversion du franc suisse à l'euro, permettant ainsi de supprimer le risque de perte de change estimé à terme à 346 000€.

- L'Epargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'auto-financement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus du fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).
- L'Epargne nette se calcule en soustrayant le remboursement de la dette en capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'auto-financement « marginal » après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).

Plus on dégage de l'épargne, plus on peut entreprendre des travaux financés par l'auto-financement.
Le pic de 2013 s'explique par le solde positif de 600 000€ entre la reprise sur provision et la constitution de provision.



Etat de la dette

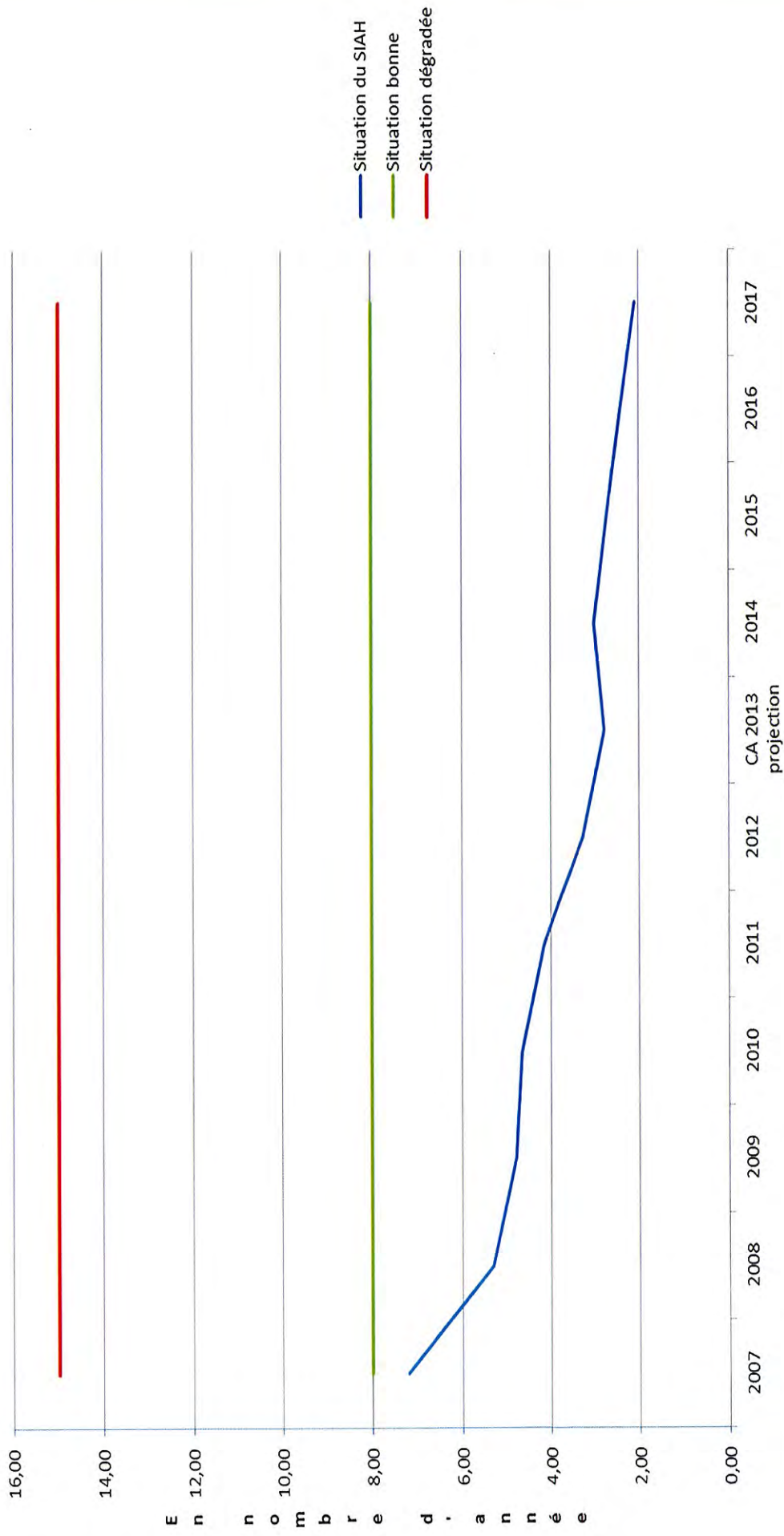


Sans engagement de nouvel emprunt, la dette s'éteindra en 2029.

La capacité de désendettement est le ratio entre le capital restant dû et l'épargne brute. Il s'exprime en année.

Le SIAH a poursuivi une démarche de désendettement. A la fin de l'année 2013, le ratio de capacité de désendettement est à 2,77 années ce qui traduit une très bonne situation. Cela signifie que le SIAH mettrait 2,77 années fin 2013 à rembourser l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son épargne brute.

Capacité de désendettement



La section d'investissement
Les recettes d'investissement

RETROSPECTIVE										PROSPECTIVE				
Section d'investissement (opérations réelles)		CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 projection	Section d'investissement (opérations réelles)		2014	2015	2016	2017
G	Epargne Nette = (E-F) (rappe)	734 343,42 €	1 603 615,72 €	1 942 737,51 €	2 059 544,87 €	2 220 196,32 €	2 807 550,50 €	3 115 833,97 €	Epargne Nette = (E-F)(rappe)		2 442 103,00 €	2 427 213,00 €	2 400 842,00 €	2 463 805,00 €
10	FCTVA	170 018,68 €	118 625,92 €	233 598,20 €	355 380,31 €	463 048,82 €	- €	986 034,00 €	FCTVA		220 154,00 €	936 661,00 €	719 913,00 €	719 913,00 €
13	Subventions d'investissement	1 116 356,33 €	170 778,25 €	39 332,07 €	35 979,19 €	190 438,73 €	51 597,57 €	1 837,14 €	Subventions d'investissement		600 000,00 €	460 000,00 €	460 000,00 €	460 000,00 €
454	Travaux d'office pour compte de tiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	370 293,41 €						
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	48 962,19 €	49 925,58 €						
458	IMOH	85 386,44 €	714 002,35 €	49 837,60 €	20 851,64 €	71,56 €	222 379,12 €	662 004,17 €						
H	Recettes d'investissement	1 371 761,46 €	1 003 406,52 €	322 867,87 €	412 211,14 €	653 559,11 €	322 928,89 €	2 080 064,30 €	Recettes d'investissement		820 154,00 €	1 396 961,00 €	1 179 913,00 €	5 179 913,00 €
I	Capacité d'investissement = (G+H)	2 106 104,88 €	2 607 022,24 €	2 265 605,38 €	2 471 753,01 €	2 873 755,43 €	3 130 479,39 €	5 195 928,27 €	Capacité d'investissement = (G+H)		3 262 257,00 €	3 818 174,00 €	3 580 753,00 €	3 653 719,00 €

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement du FCTVA, des subventions reçues des partenaires institutionnels (conseil général, conseil régional) et du recouvrement des maîtrises d'ouvrage mandatées.

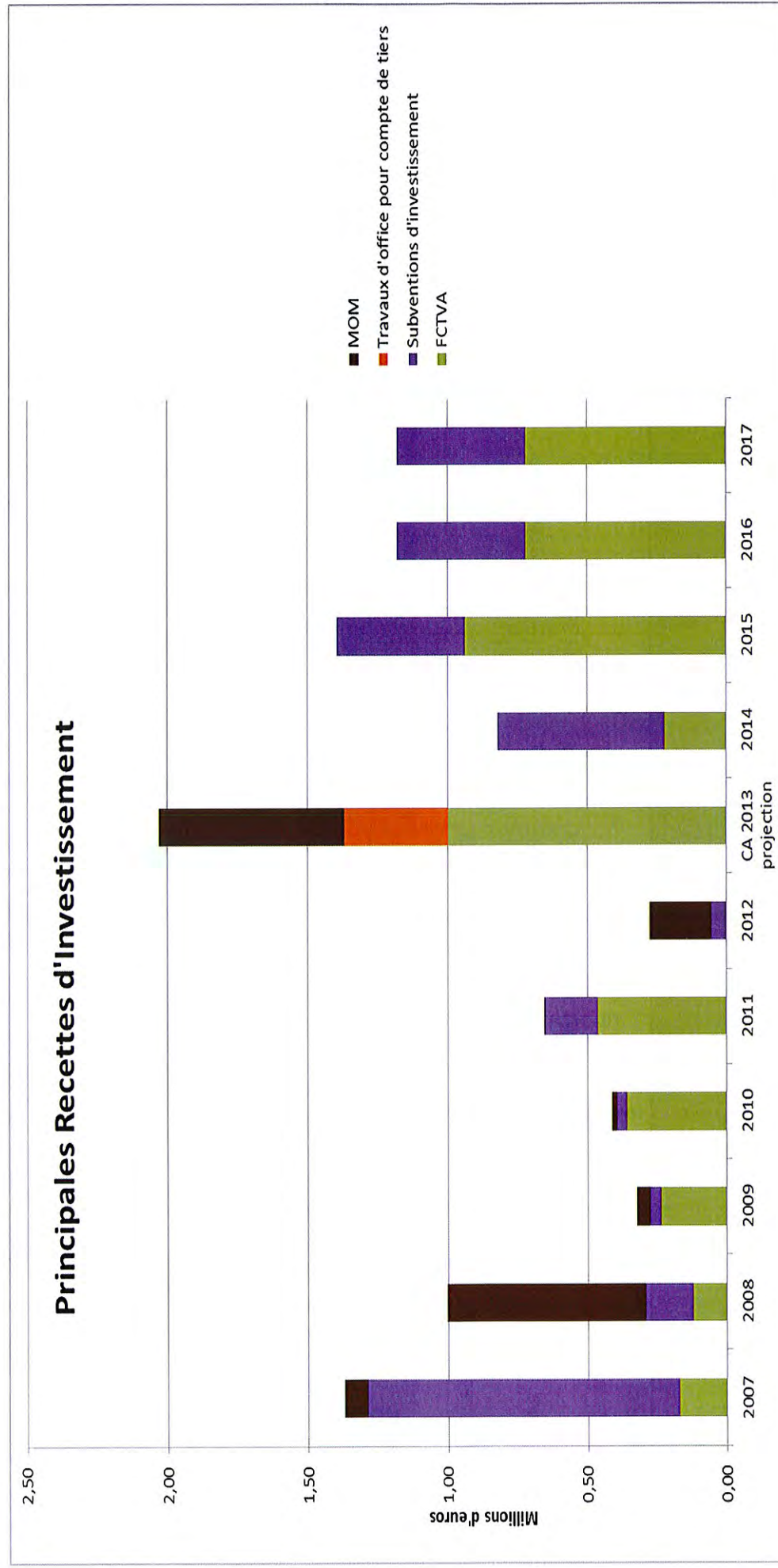
L'année 2013 compte le FCTVA de 2011 et 2012. Les subventions d'investissement sont moins élevées car les projets de ces dernières années n'étaient pas ou peu éligibles aux aides publiques. La recette du compte 23 correspond à des régularisations notamment dans le cadre de conventions. Les travaux d'office pour 370 000€ correspondent au remboursement au SIAH par l'entreprise en charge des travaux de terrassement du bassin de retenue situé au Lieudit le Bois du Coudray à Puisieux-en-France, suite aux dommages causés à des tiers. Les recettes d'investissement et l'épargne nette déterminent la capacité d'investissement sans recours à l'emprunt.

Au niveau de la prospective, les hypothèses d'évolution se présentent comme suit :

Pour 2014 : Le FCTVA comptera celui de 2013. Par ailleurs, l'estimation des crédits est faite sur la base des subventions notifiées et d'aucun recours à l'emprunt.

Pour les années 2015-2017 :

- de recettes d'investissement, sur la période 2015-2017, incluant le FCTVA évalué à un peu plus de 580 k€, ainsi qu'une estimation des subventions d'investissement sur la base d'un taux marginal de 10 % des dépenses HT ;
- d'aucun recours à l'emprunt hors ceux de l'Agence de l'eau de Seine-Normandie ;



Les dépenses d'investissement

Exercices	RETROSPECTIVE										PROSPECTIVE				
	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 projection	Exercices	2014	2015	2016	2017			
13 Subventions d'investissement	15 244,90 €	207 244,90 €	- €	15 723,19 €		45 645,00 €									
204 Subventions d'équipement versées	170 869,80 €	81 957,67 €	42 462,75 €	221 642,81 €	180 183,89 €	104 733,46 €	184 000,00 €	Equipment	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €			
20-2 Equipement					212 000,00 €	283 650,00 €	50 000,00 €	Etudes de maîtrise d'œuvre	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €			
23 Etudes de maîtrise d'œuvre	576 328,02 €	860 763,57 €	2 256 600,78 €	2 929 191,57 €	2 939 464,72 €	2 702 798,49 €	1 280 000,00 €	Travaux	5 600 000,00 €	4 200 000,00 €	4 200 000,00 €	4 200 000,00 €			
23 Travaux					1 863,38 €	332 700,36 €									
454 Travaux d'office pour compte de tiers	442 692,48 €	43 492,24 €	108 440,95 €	46 691,93 €	241 113,16 €	743 412,63 €	288 000,00 €								
458 MOM															
J Dépenses d'équipement	1 205 125,20 €	1 183 458,38 €	2 407 504,48 €	3 243 739,30 €	3 574 625,09 €	4 212 939,94 €	1 802 000,00 €	Dépenses d'équipement	6 100 000,00 €	4 700 000,00 €	4 700 000,00 €	4 700 000,00 €			
K Besoin de Financement = (J-)	900 979,68 €	1 423 563,86 €	-141 899,10 €	-771 986,29 €	-700 869,66 €	-1 082 450,59 €	3 393 928,27 €	Besoin de Financement = (J-)	-2 837 738,00 €	-881 126,00 €	-1 111 245,00 €	-1 056 281,00 €			

Les évolutions tendancielle de ces dix dernières années correspondent, conformément aux engagements tenus à cette époque, à trois paliers:

- années 2004-2008 : peu d'investissements (autour de 1M€ TTC/an en moyenne), de manière à rééquilibrer le budget EP, fortement impacté par la construction des bassins de retenue des eaux pluviales de la fin des années 90 (bois d'Orville à Louvres, Plaine de Chauffour à Sarcelles); ce rééquilibrage est combiné à une augmentation de 50% des centimes syndicaux en 2005.

- années 2009-2013 : croissance progressive des investissements, une fois de nouvelles capacités financières dégagées (autour de 2,5 M€ TTC /an en moyenne sur la période)

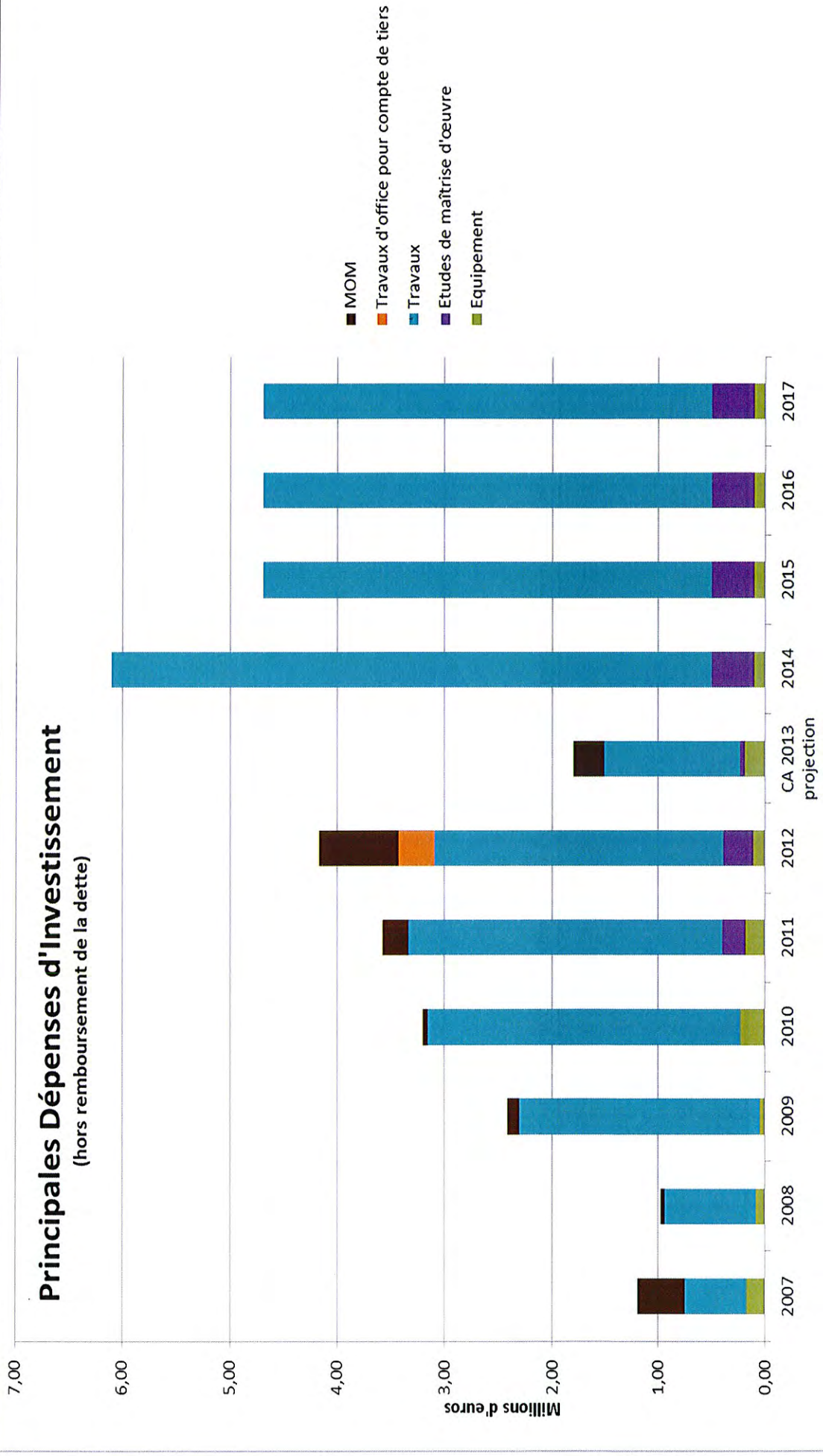
- à partir de 2014 : perspective et nécessité d'un nouveau palier (autour de 4,5 à 5 M€ TTC / an en moyenne) avec en ligne de mire les objectifs de bon potentiel écologique introduits par la Directive Cadre Européenne de 2000 et leur traduction en droit français (notamment la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (dite LEMA) de 2006. Ces objectifs, aux horizons 2012 et 2027 nécessitent une véritable accélération des moyens mis en oeuvre dans les 10 prochaines années afin de restaurer au mieux le Croult, le Petit Rosne et leurs affluents, sachant que les projets de renaturation des cours d'eau, couplés ou non à une problématique d'inondation, sont soumis à de fortes contraintes d'ordres foncier, administratif et souvent technique qui en font des projets s'étalant sur plusieurs années chacun.

Au niveau de la prospective, les hypothèses d'évolution se présentent comme suit :

Pour 2014 : Les dépenses sont estimées à 5,6 millions pour les travaux et leurs études de maîtrise d'œuvre

Pour 2015-2017 : Le niveau de dépenses de 4,2 M€ pour les travaux et leurs études hors restes à réaliser.

Principales Dépenses d'Investissement (hors remboursement de la dette)

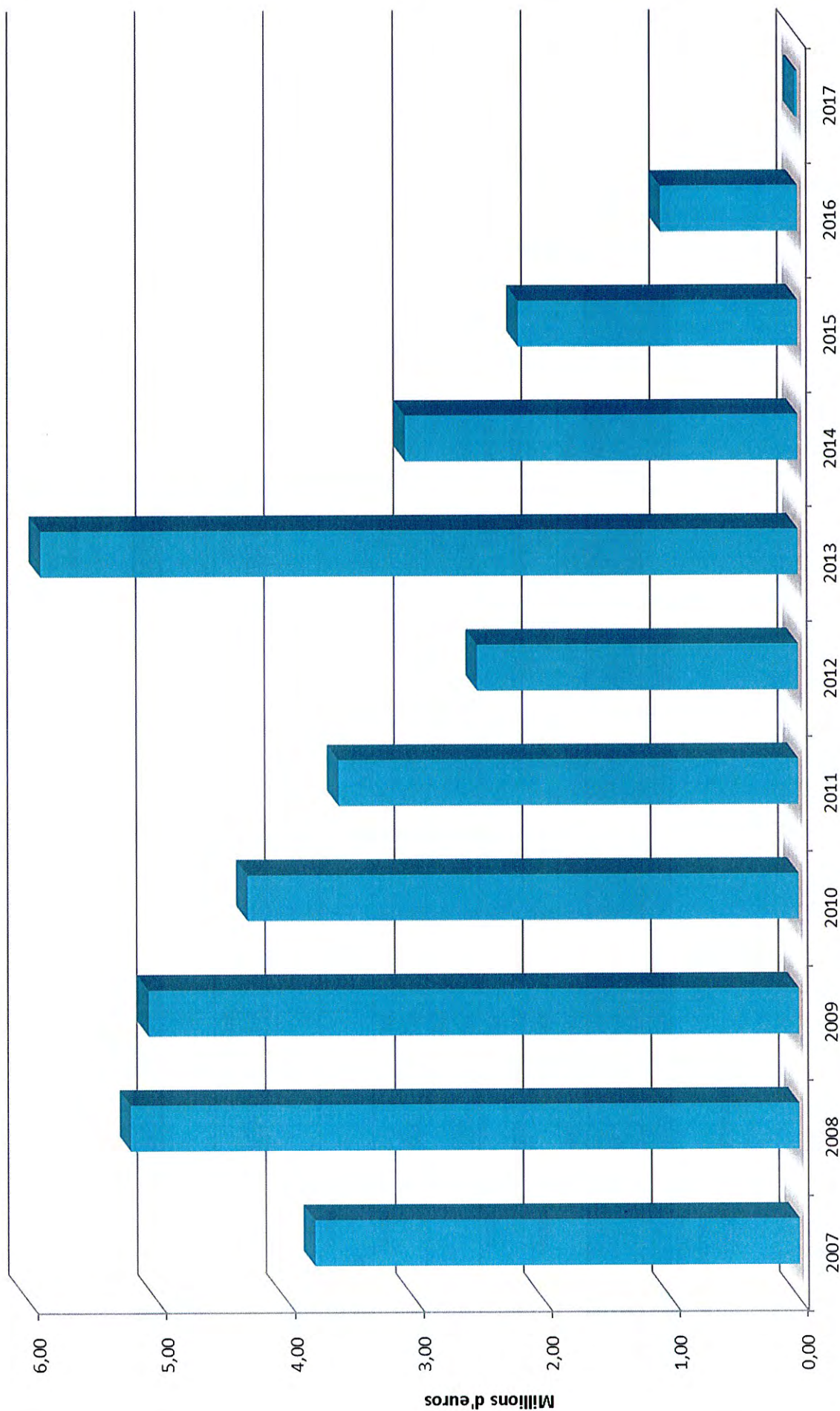


La variation du fonds de roulement

RETROSPECTIVE										PROSPECTIVE				
Exercices	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 projection	Exercices	2014	2015	2016	2017		
K Besoin de Financement = (-L)	900 979,68 €	1 423 553,86 €	-141 899,10 €	-771 986,29 €	-700 869,69 €	-1 082 450,56 €	3 393 928,27 €	Besoin de Financement = (-L)	-2 837 738,00 €	-881 126,00 €	-1 111 245,00 €	-1 055 281,00 €		
L Emprunt contracté	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Emprunt nouveau	0 €	0 €	0 €	0 €		
M Variation du Fonds de roulement = (K+L)	900 979,68 €	1 423 553,86 €	-141 899,10 €	-771 986,29 €	-700 869,69 €	-1 082 450,56 €	3 393 928,27 €	Variation du Fonds de roulement = (K+L)	-2 837 738,00 €	-881 126,00 €	-1 111 245,00 €	-1 055 281,00 €		
N Fonds Roulement initial	2 883 334,52 €	3 784 314,20 €	5 207 878,06 €	5 065 978,96 €	4 293 992,67 €	3 593 123,01 €	2 510 672,45 €	Fonds Roulement initial	5 904 501 €	3 066 863 €	2 185 737 €	1 074 492 €		
O Fonds Roulement Final	3 784 314,20 €	5 207 878,06 €	5 065 978,96 €	4 293 992,67 €	3 593 123,01 €	2 510 672,45 €	5 904 600,72 €	Fonds Roulement Final	3 066 862,72 €	2 185 736,72 €	1 074 491,72 €	18 210,72 €		

Depuis l'amorçage du cycle d'investissement en 2009, les équipements ont été financés sur le fond de roulement. La poursuite de l'augmentation des centimes syndicaux peut permettre de conserver des marges de manœuvre.

Fonds de roulement final



b. Le budget « Eaux usées »

La section d'exploitation

Les recettes d'exploitation

section d'exploitation (opérations réelles)	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE				
	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 projection	2014	2015	2016	2017	
013 Atténuation charges variation	27 494,37 €	308 200,49 € 1020,96%	93 988,72 € -69,51%	28 574,18 € -89,59%	69 828,22 € 143,88%	77 596,40 € 11,44%	100 000,00 € 28,87%	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
70 Produits des services redevance variation	10 044 951,72 €	11 239 557,95 € 12,49%	10 723 087,60 € -5,10%	11 650 405,51 € 8,65%	11 759 637,23 € 0,94%	12 574 534,40 € 6,93%	13 000 000,00 € 3,38%	14 087 500,00 € +0,05€ m3	15 000 000,00 € +0,05€ m3	15 300 000,00 €	15 600 000,00 €	
70 Autres Produits des services variation	1 121 715,02 €	1 487 548,06 € 32,61%	2 180 236,48 € 46,57%	1 471 905,38 € -32,49%	2 332 138,35 € 98,49%	1 787 060,88 € -23,39%	2 180 500,00 € 22,02%	1 524 250,00 € rembours charg pers / m3	1 552 832,00 €	1 582 272,00 €	1 612 595,00 €	
74 Subventions d'exploitation variation	1 967 992,00 €	2 359 879,00 € 19,91%	3 013 637,00 € 46,57%	1 92 450,60 € -32,49%	3 024 322,00 € 1471,48%	1 582 022,00 € -47,89%	3 432 000,00 € 116,94%	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	
75 Autres produits de gestion courante variation					2 336,76 €	19 813,13 €	5 730,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
76 Produits financier variation					35 743,37 €	4 073,97 €		4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	
77 Produits Exceptionnels variation	121 413,78 €	366 367,41 € 201,77%	40 200,85 € -89,03%	1 250 276,56 € 3010,07%	94 172,09 € -92,47%	42 009,52 € -55,39%	176 000,00 € 318,95%	30 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
78 Reprise sur provisions variation				57 000,00 €	300 930,96 € 427,95%		1 689 069,02 €					
A Recettes d'exploitation	13 283 656,99 €	15 821 572,92 €	16 651 130,85 €	14 650 612,23 €	17 619 779,80 €	16 067 110,08 €	20 656 319,02 €	17 720 750,00 €	18 661 832,00 €	18 961 272,00 €	19 321 595,00 €	

Les recettes d'exploitation sont essentiellement issues de la redevance intercommunale d'assainissement qui est assise sur la consommation d'eau potable facturée. Les recettes relatives aux participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) sont fluctuantes d'une année sur l'autre. En 2010, suite au recours lancé près le tribunal administratif à raison des dommages de génie civil constatés sur les digesteurs de la station de dépollution, le SIAH a perçu une recette exceptionnelle de 1,2M€. L'année 2013 est marquée par la reprise sur provision de 1,7M€ suite à la fin du contentieux avec M. Renouard. Par ailleurs, le SIAH a perçu le solde de prime pour bonne épurateur des années précédentes pour un montant de 1 892 391,31€ à laquelle s'ajoute la prime pour bonne épurateur de l'année 2012 pour un montant de 1,4M€. En 2013, la recette perçue est de l'ordre de 1,2M€ (autres produits de services) à laquelle s'ajoute la prime en charge pour moitié des frais de personnel.

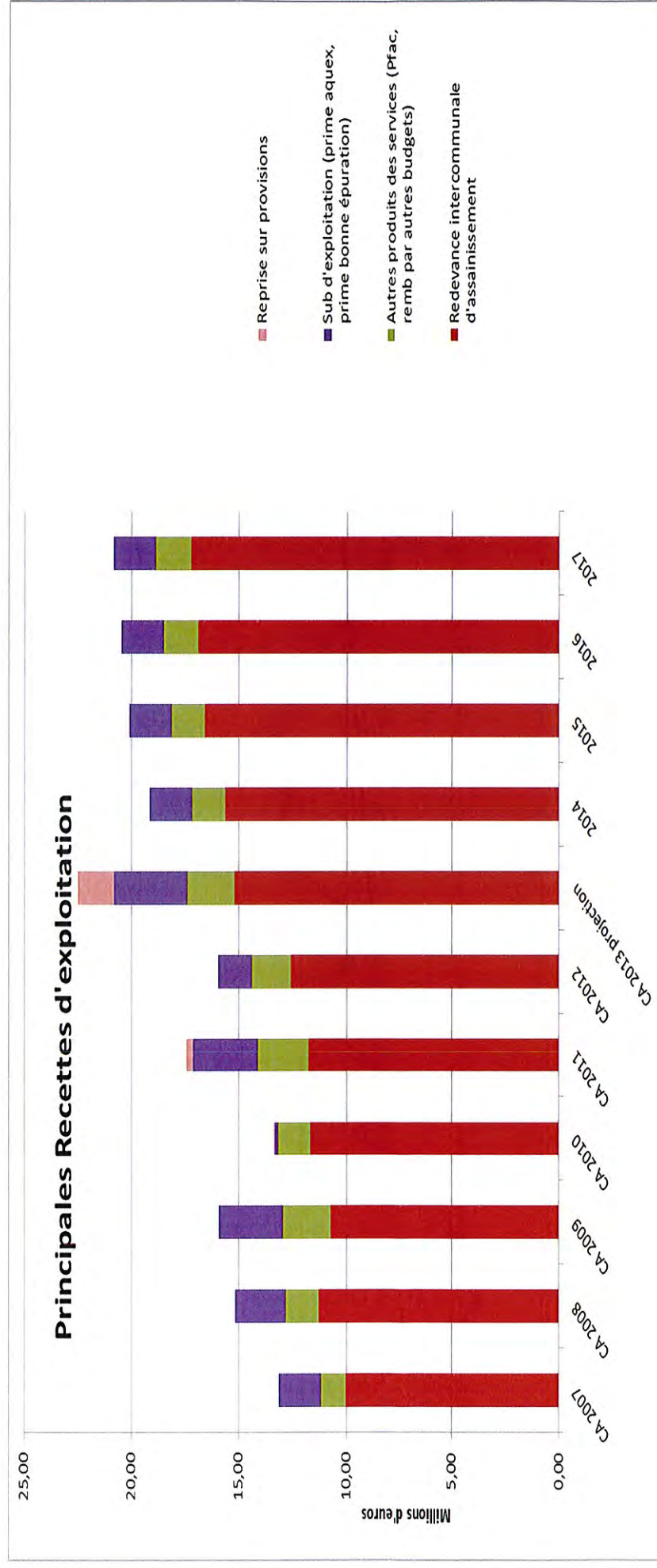
Au niveau de la prospective, les hypothèses d'évolution se présentent comme suit :

Pour 2014 :

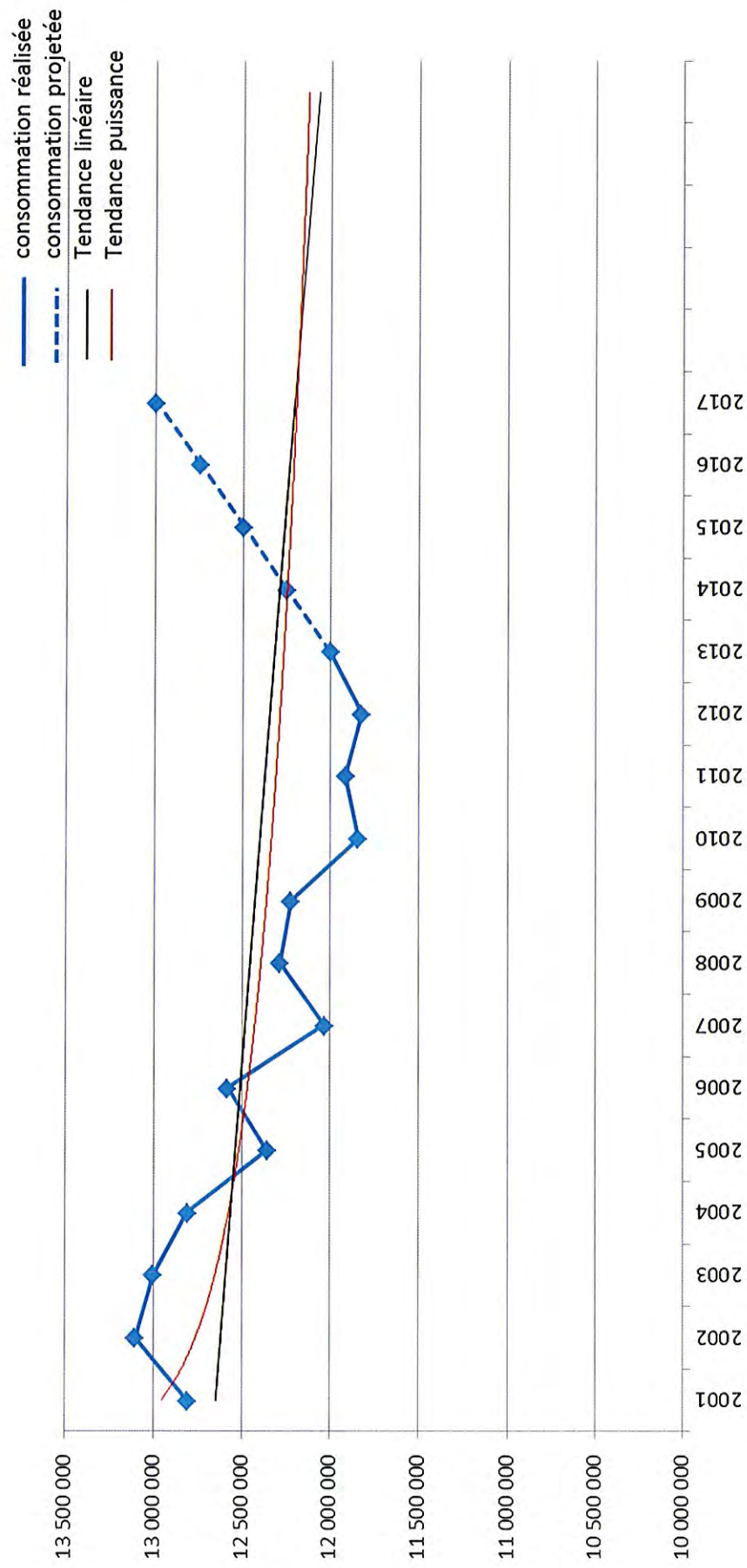
- Une augmentation du produit de la redevance d'assainissement perçu chaque année avec un rythme de +0,05 euros par mètre cube d'eau potable facturé par an, soit un montant de la redevance à 1,15€ le m³, et avec une augmentation annuelle du volume de 250 000m³
- La perception des subventions d'exploitation à hauteur de 2 millions d'euros

Pour 2015 – 2017 :

- La poursuite uniquement en 2015 d'une augmentation du produit de la redevance d'assainissement perçu chaque année avec un rythme de +0,05 euros par mètre cube d'eau potable facturé par an, soit un montant de la redevance à 1,20€ le m³, avec une augmentation du volume de 250 000m³
- Pour les années 2016-2017, le montant de la redevance d'assainissement est le même qu'en 2015 avec une augmentation du volume de 250 000m³ par an.

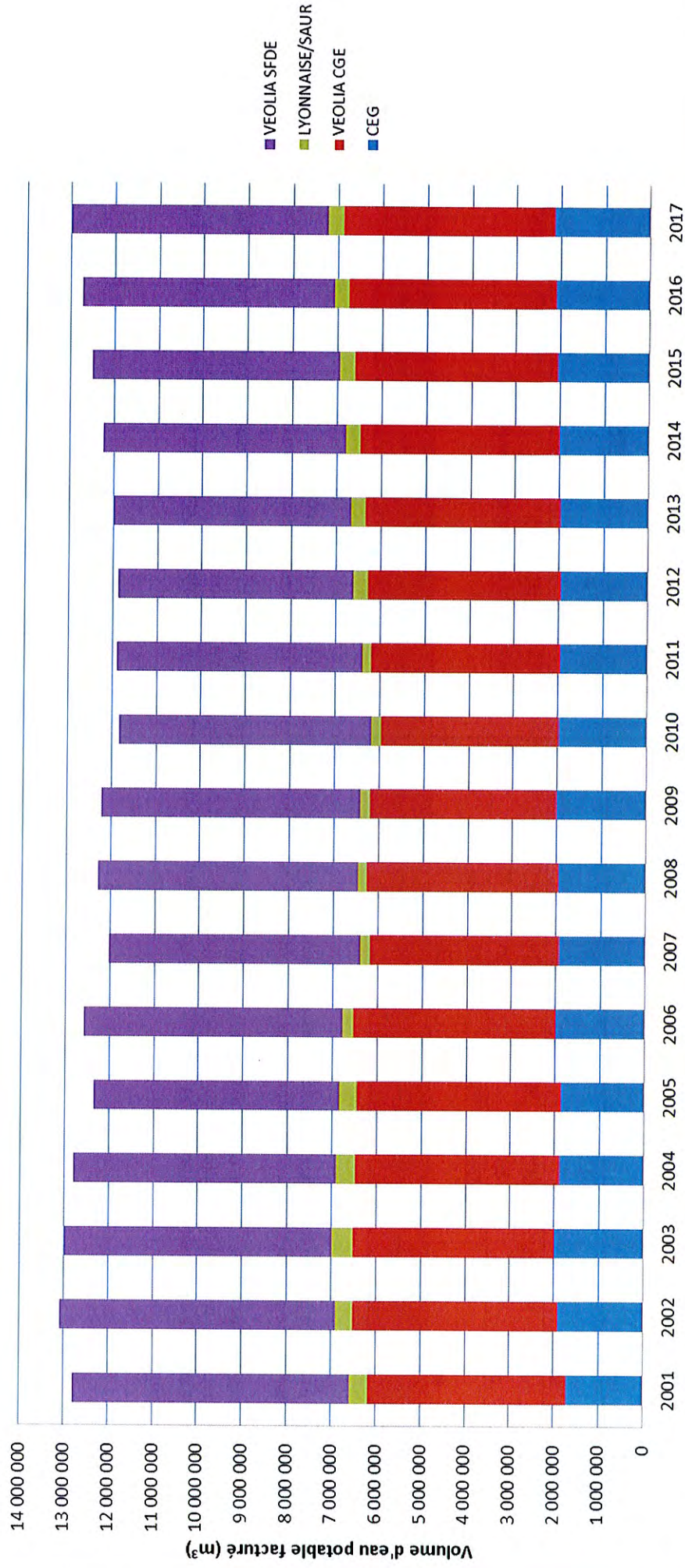


Tendances d'évolution de la Consommation Eau potable sur le territoire du SIAH



L'année 2013 marque un palier depuis 2010 dans la baisse observée depuis 2009. Cette situation nouvelle conduit à envisager l'amorce d'une tendance à la hausse qui a vocation à traduire les premiers impacts de l'évolution socio-économique attendue dans les deux décennies à venir.

Evolution de la consommation par distributeur d'eau



Les dépenses d'exploitation

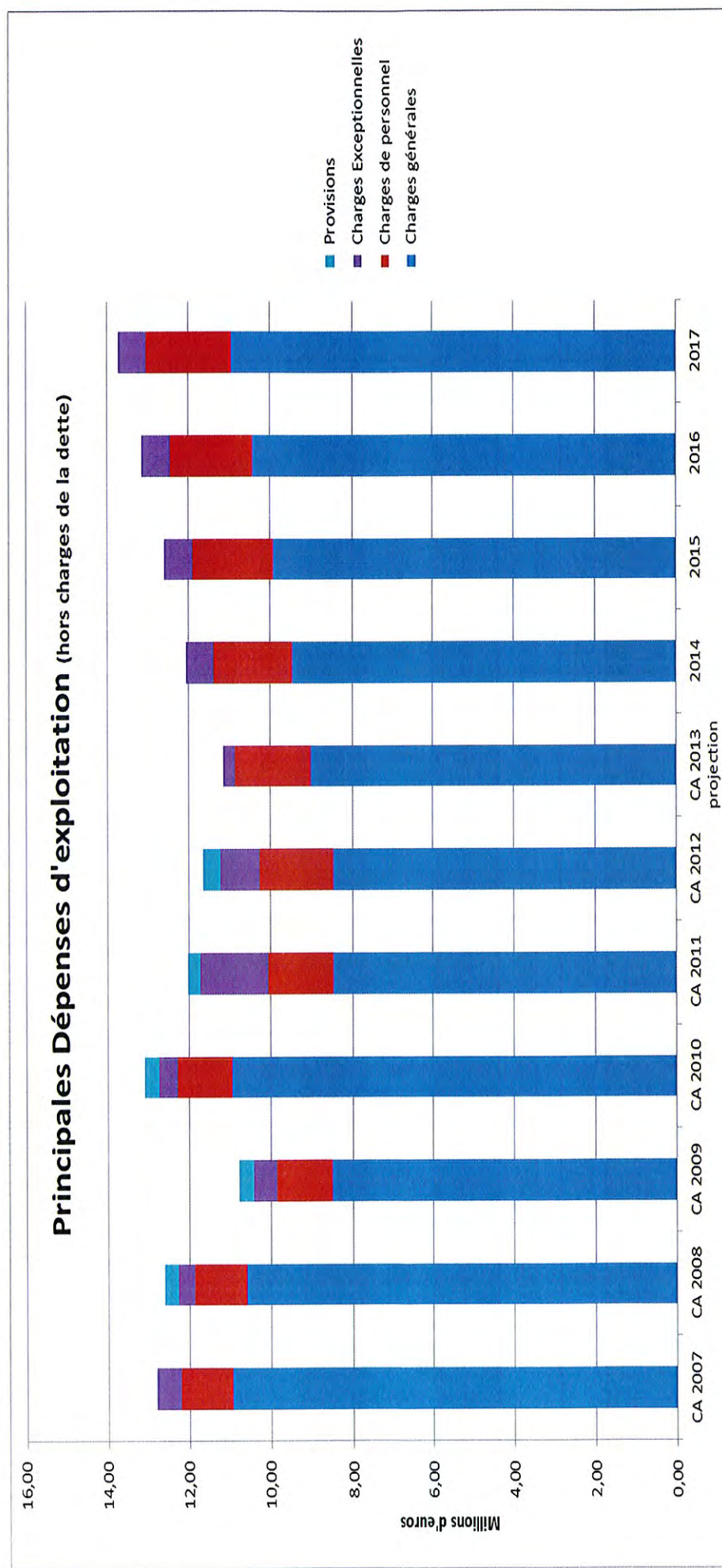
		RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE				
		CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2014	2015	2016	2017
011	Charges générales variation	10 934 487,85 €	10 578 767,01 €	8 468 847,55 €	10 938 809,17 €	8 470 700,81 €	8 478 983,24 €	9 000 000,00 €	Charges générales	9 450 000,00 €	9 922 500,00 €	10 418 625,00 €	10 939 556,00 €
			-3,25%	-19,66%	28,71%	-22,56%	0,07%	6,17%	hypothèse inflation + impact des 250 000m ³ d'eau en plus	+5%	+5%	+5%	+5%
012	Charges de personnel variation	1 262 081,33 €	1 230 446,21 €	1 347 057,12 €	1 341 164,37 €	1 570 562,23 €	1 778 884,23 €	1 850 000,00 €	Charges de personnel	1 905 300,00 €	1 962 665,00 €	2 021 544,00 €	2 082 190,00 €
			2,25%	4,35%	-0,43%	17,10%	13,33%	3,94%	hypothèse	+3%	+3%	+3%	+3%
014	Atténuation de produit variation							141 468,00 €	Atténuation de produits	141 468,00 €	141 468,00 €		
65	Autres charges variation		17 600,10 €		0,00 €	41 440,84 €	0,00 €	3 500,00 €	Autres charges				
67	Charges Exceptionnelles variation	618 856,61 €	387 831,19 €	559 683,85 €	449 579,33 €	1 674 617,64 €	993 074,99 €	300 000,00 €	Charges Exceptionnelles	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
			-35,73%	43,20%	-21,08%	272,45%	-42,13%	-69,04%	revers p/fac, redev pollution, subventions aux communes				
68	Provisions variation		350 000,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €	300 000,00 €	420 000,00 €		Provisions				
				0,00%	2,23%	-16,20%	40,00%						
B	Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	12 815 525,79 €	12 634 652,46 €	10 765 562,52 €	13 087 572,87 €	12 057 321,52 €	11 965 942,46 €	11 294 993,00 €	Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	12 958 988,06 €	12 726 653,00 €	13 448 165,00 €	13 721 746,00 €

On constate que :

- Le chapitre 011, charges à caractère général, concerne essentiellement les frais de fonctionnement de la station de dépollution .
- Un certain nombre de dépenses liées à l'incinération des boues, mises en attente pour analyse avec le Sigidurs, ont été réglées en 2011, créant ainsi un écart avec 2012 (montant de 367k€).
- Une augmentation des charges de personnel, notamment en 2011, qui s'explique par la prise en régie des missions de surveillance du patrimoine. En 2013, l'augmentation des charges de personnel reste conforme aux prévisions et en particulier avec l'impact des changements d'échelon.
- Le paiement en 2013 de la redevance pollution (141 488€) à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Cette redevance est étalée sur 3 exercices, elle va donc intervenir également en 2014 et 2015.

Au niveau de la prospective, les hypothèses d'évolution se présentent comme suit :
 Pour 2014 – 2017 :

- De l'absence d'assujettissement du budget à la TVA ;
- d'une évolution de 5 % des dépenses courantes, basée sur la projection d'utilisation des crédits de 2013. Cette augmentation prend en compte l'inflation mais également la conséquence de l'hypothèse de l'augmentation de la consommation d'eau qui va engendrer une hausse des frais de traitement ;
- d'une évolution de 3% de la masse salariale en raison de l'augmentation de certains taux de cotisation, de la prochaine revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C ;
- 700 000 € de charges exceptionnelles dont les subventions aux communes à hauteur de 400 000 € (moyenne des 7 dernières années).



L'épargne

Evolution de la capacité d'autofinancement

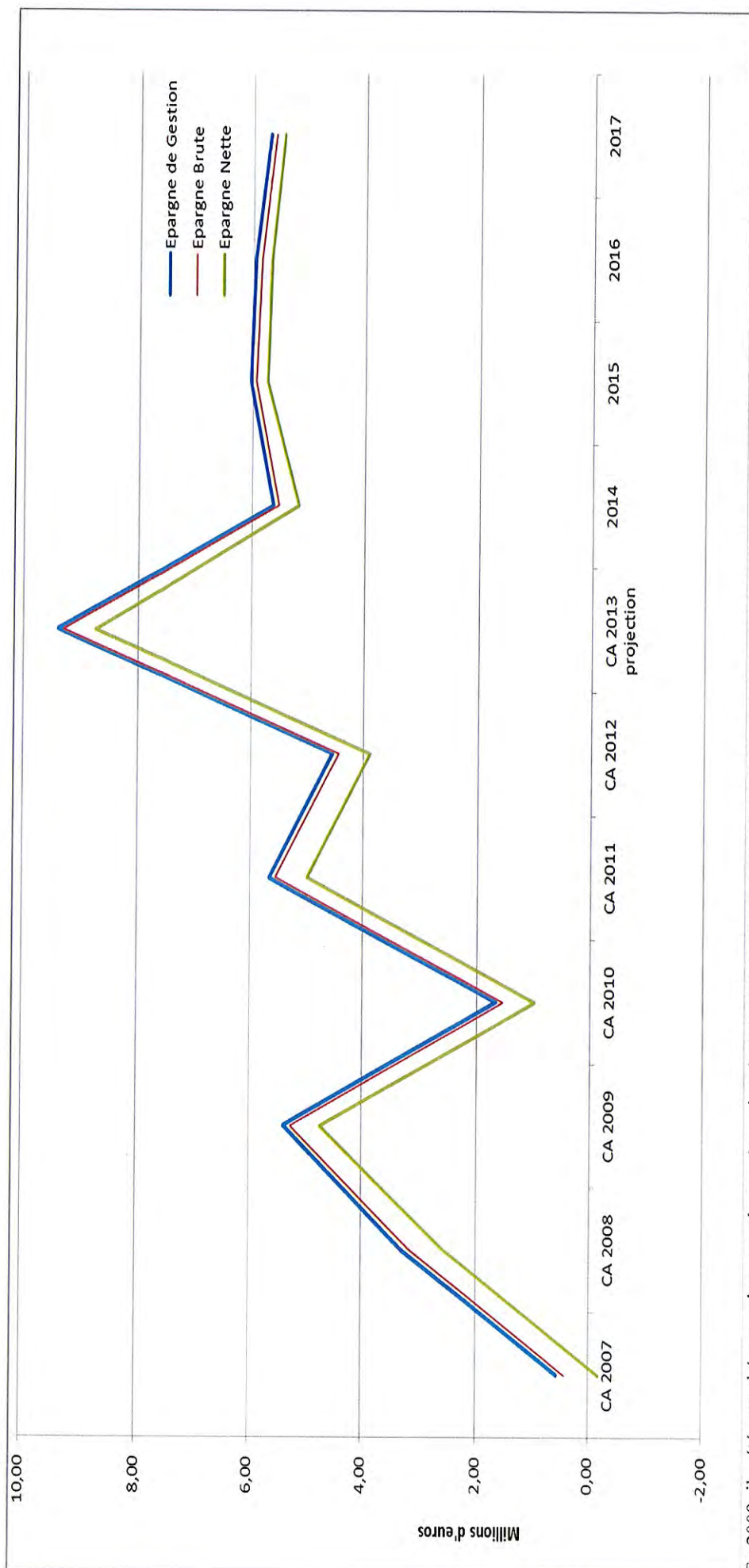
	RETROSPECTIVE										PROSPECTIVE				
	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 projection	section de fonctionnement (opérations réelles)	2014	2015	2016	2017			
A	13 283 558,89 €	15 821 572,92 €	16 051 130,85 €	14 650 612,23 €	17 619 729,60 €	16 087 110,08 €	20 593 319,02 €	Revettes d'exploitation	17 720 750,00 €	18 061 832,00 €	18 991 272,00 €	19 321 595,00 €			
B	12 815 525,79 €	12 634 852,45 €	10 765 558,32 €	13 087 572,87 €	12 057 321,52 €	11 645 942,46 €	11 294 988,00 €	Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	12 196 988,00 €	12 726 653,00 €	13 140 169,00 €	13 721 746,00 €			
C	488 031,10 €	3 186 720,47 €	5 285 552,13 €	1 563 039,36 €	5 562 408,08 €	4 441 167,62 €	9 298 331,02 €	Epargne de Gestion = (A-B)	5 523 762,00 €	5 335 179,00 €	5 851 103,00 €	5 599 849,00 €			
D	35 075,47 €	27 118,53 €	21 919,32 €	17 811,92 €	13 561,09 €	9 168,18 €	4 619,19 €	Charges financières	318,00 €	160,00 €	- €	- €			
E	432 955,63 €	3 159 601,94 €	5 263 632,81 €	1 545 227,44 €	5 548 846,99 €	4 431 999,44 €	9 293 711,83 €	Epargne Brute = (C-D)	5 523 444,00 €	5 335 019,00 €	5 851 103,00 €	5 599 849,00 €			
F	615 700,89 €	583 540,54 €	534 221,06 €	579 888,25 €	575 288,87 €	558 054,58 €	559 607,43 €	Rembours Emprunt	384 319,95 €	211 571,37 €	188 945,76 €	151 823,25 €			
G	-182 745,26 €	2 566 061,40 €	4 729 421,75 €	965 339,19 €	4 973 558,12 €	3 873 944,86 €	8 724 104,40 €	Epargne Nette = (E-F)	5 159 124,05 €	5 723 447,63 €	5 662 157,24 €	5 448 025,75 €			

➤ L'Epargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes d'exploitation et les charges d'exploitation (hors intérêts de la dette).

➤ L'Epargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'auto-financement sur l'ensemble des opérations d'exploitation (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus de l'exploitation qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).

➤ L'Epargne nette se calcule en soustrayant le remboursement du capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations d'exploitation (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).

L'épargne de gestion se confond avec l'épargne brute compte tenu du fait que la dette se compose en majorité de prêts à taux 0% de l'Agence de l'Eau



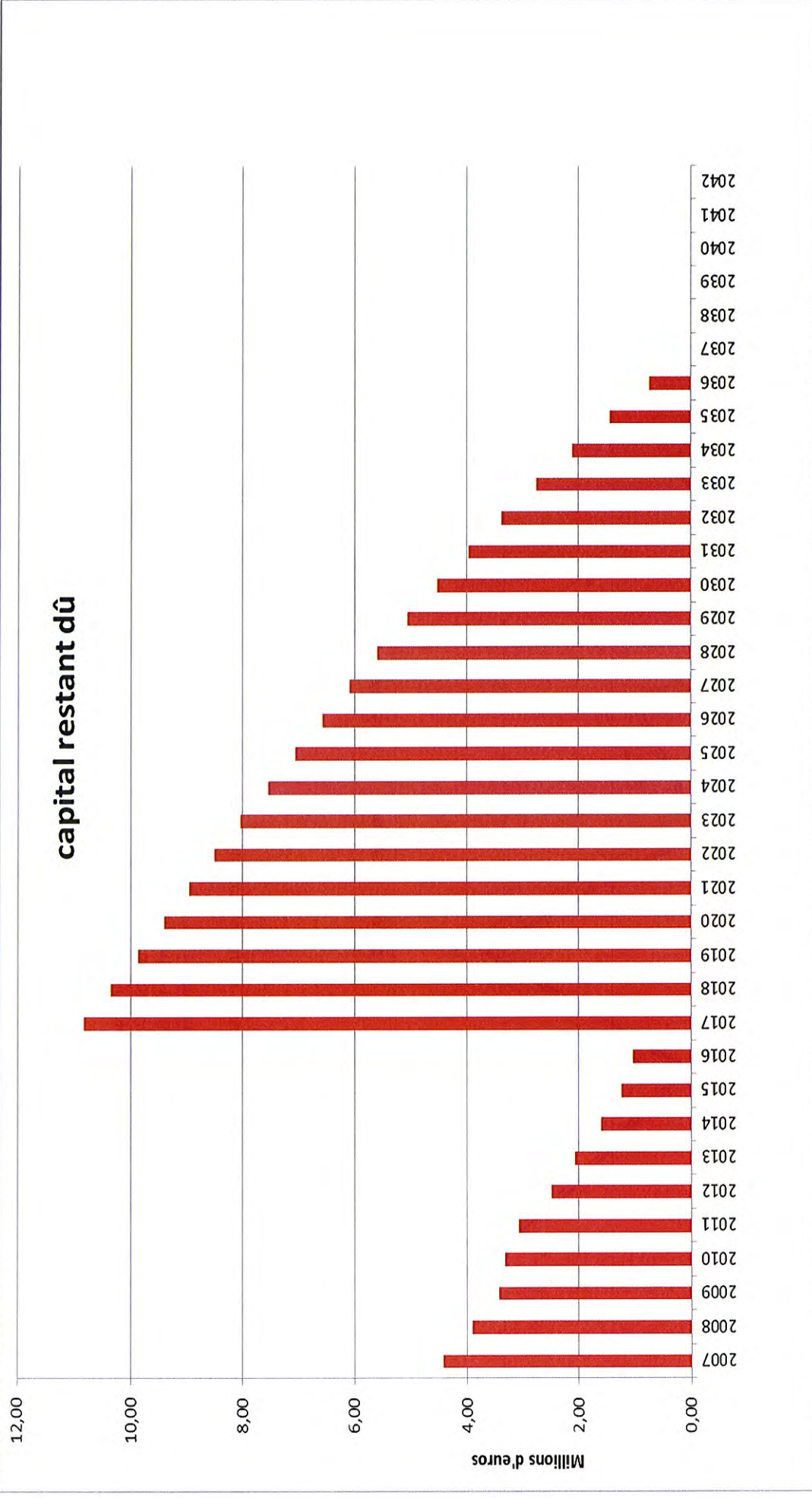
En 2009, il a été rattaché une prime pour bonne épuration de 1,4 millions d'euros qui ne s'est pas réalisée en 2010. Par ailleurs, sur la même année, les frais de fonctionnement de la station n'ont été suffisamment rattachés.

En 2010, le SIAH n'a perçu aucune prime pour bonne épuration et les frais de fonctionnement de la station ont été comptabilisés sur 12 mois.

En 2011, le SIAH a reçu deux primes pour bonne épuration et le passage en régie de la gestion d'un service a réduit les charges à caractère général. L'année 2012 ne compte qu'une seule prime pour bonne épuration.

Enfin l'année 2013 s'illustre par la reprise sur provision, le solde de la prime d'épuration des années antérieures et la prime pour bonne épuration de l'année 2012.

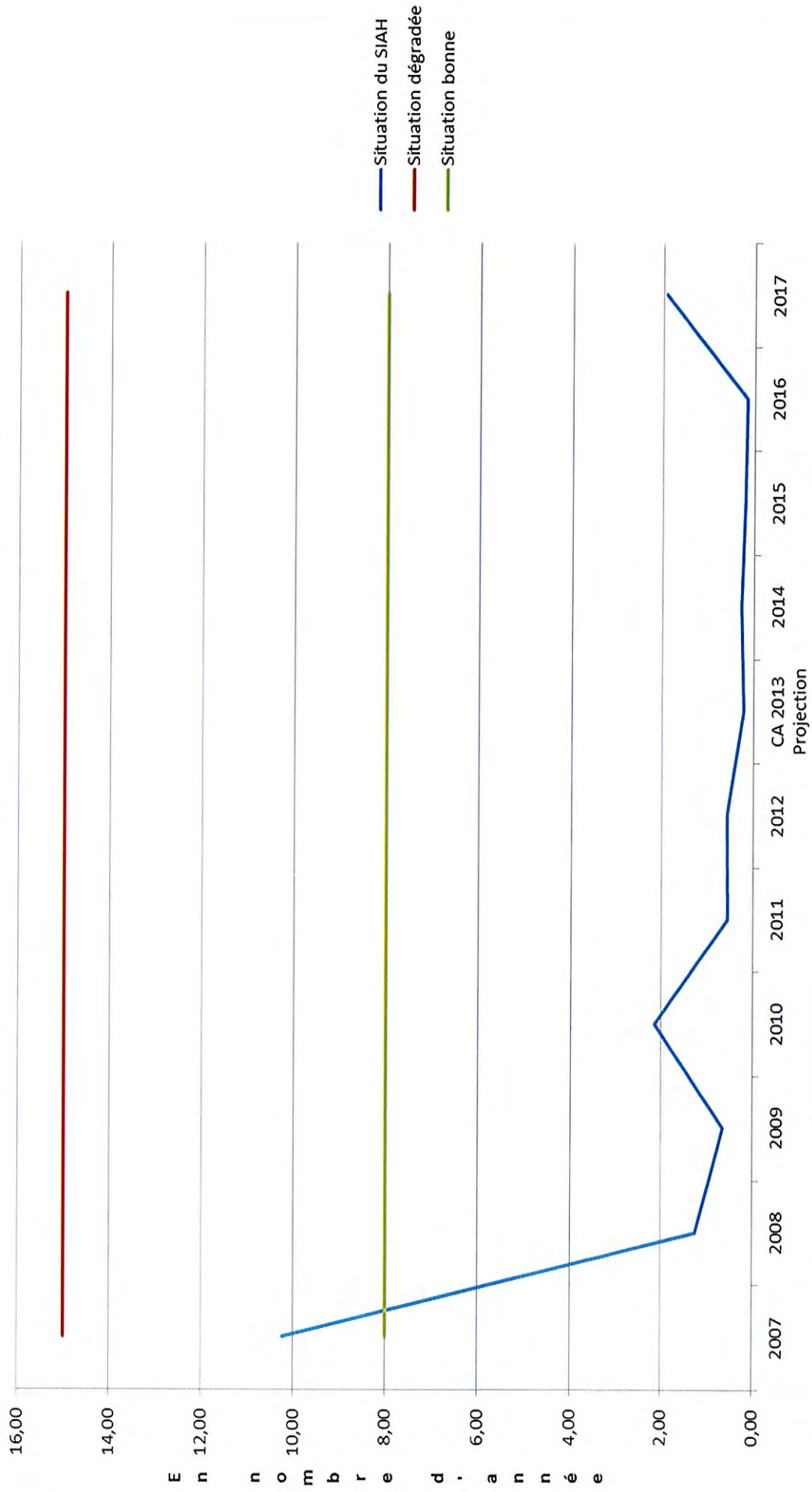
Etat de la dette actuelle



L'année 2017 est marquée par le recours à l'emprunt à hauteur de 10 millions d'euros pour le financement d'une partie de l'extension de la station.

La situation du SIAH est à 0,22 année. Cela signifie que le SIAH mettrait 0,22 année ou près de 3 mois fin 2013 à rembourser l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son épargne brute.

Capacité de désendettement de la dette actuelle



La section d'investissement
Les recettes d'investissement

	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE					
	Section d'investissement (opérations réelles)	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 projection	Section d'investissement (opérations réelles)	2014	2015	2016	2017
G	Epargne Nette = (E-F) (appel)	-182 745,26 €	2 566 061,40 €	4 729 421,75 €	965 339,19 €	4 973 559,12 €	3 873 944,86 €	8 724 104,40 €	Epargne Nette = (E-F) (appel)	5 159 124,05 €	5 723 447,63 €	5 662 157,24 €	5 448 025,75 €
10	FCTVA	474 024,23 €	237 085,91 €	821 053,77 €	687 251,79 €	540 778,90 €	- €	1 100 000,00 €	FCTVA	718 906,00 €	908 793,00 €	1 034 197,00 €	1 034 197,00 €
13	Subventions d'investissement	702 618,47 €	695 513,95 €	845 839,81 €	325 240,41 €	211 741,86 €	592 678,84 €	149 375,00 €	Subventions d'investissement	530 000,00 €	630 000,00 €	630 000,00 €	630 000,00 €
13									Subventions d'investissement Extension Step (25%)				
458	MOM	1 289 767,14 €	590 933,71 €	96 776,62 €	181 639,12 €	16 750,23 €	627 761,57 €	2 181 900,00 €					6 750 000,00 €
23	immobilisations en cours						32 061,05 €	55 400,00 €					
H	Recettes d'investissement	2 448 409,84 €	1 523 533,57 €	1 763 780,20 €	1 194 131,32 €	769 270,99 €	1 252 501,46 €	3 486 675,00 €	Recettes d'investissement	1 248 906,00 €	1 538 793,00 €	1 664 197,00 €	8 414 197,00 €
I	Capacité d'investissement = (G+H)	2 265 664,58 €	4 089 594,97 €	6 493 201,95 €	2 159 470,51 €	5 742 829,11 €	5 126 446,32 €	12 210 779,40 €	Capacité d'investissement = (G+H)	6 408 030,05 €	7 262 240,63 €	7 326 354,24 €	13 862 222,75 €

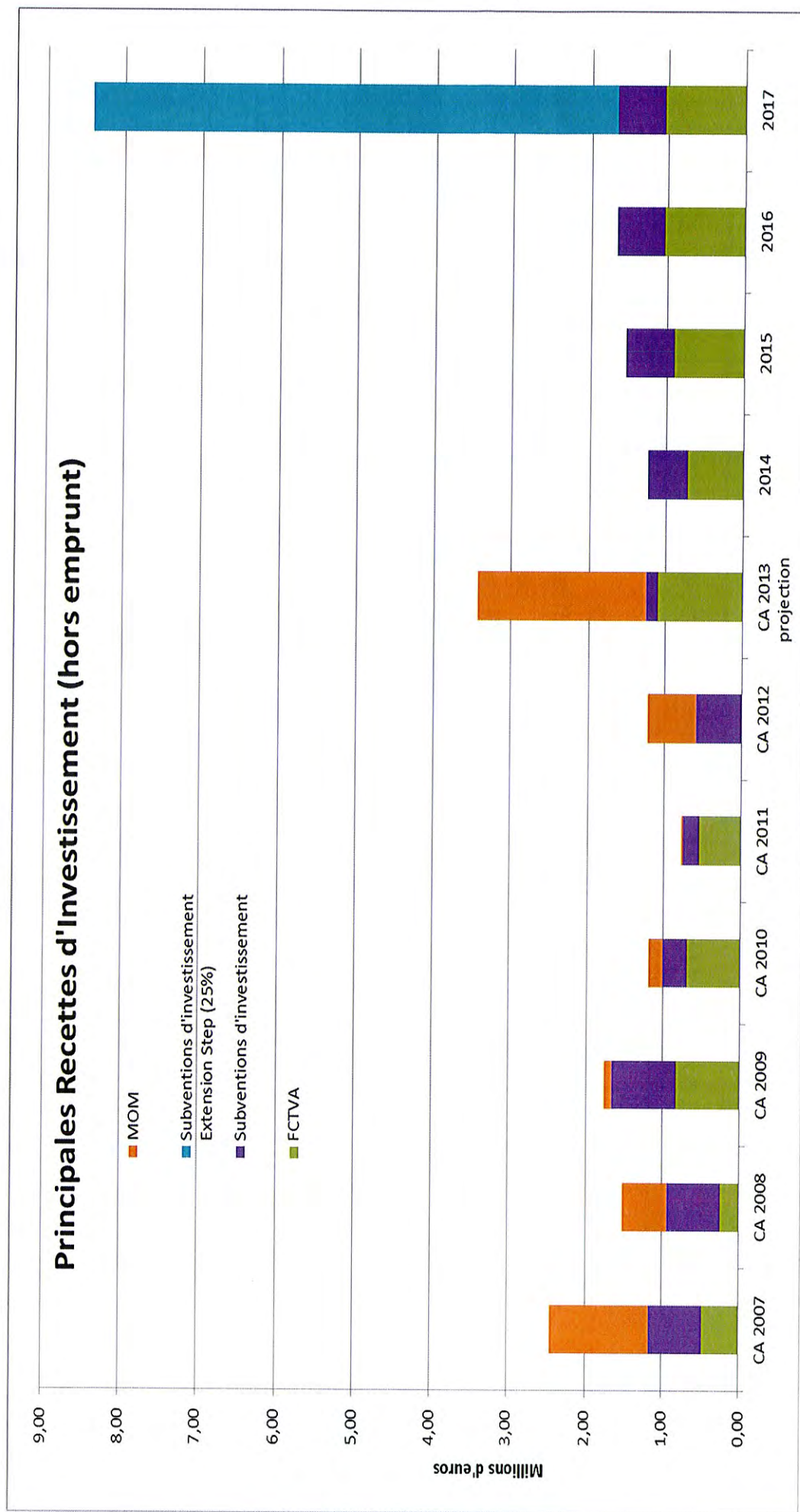
En 2012, le conseil général et l'agence de l'eau de Seine-Normandie ont versé des aides de près de 600k€, concernant sept opérations de réhabilitation et de redimensionnement des collecteurs.

Par ailleurs, on notera que le FCTVA n'a pas été perçu en 2012. L'année 2013 permettra le rattrapage avec la perception du FCTVA 2011 et 2012.

Au niveau de la prospective, les hypothèses d'évolution se présentent comme suit :

Pour 2015-2017 :

- Un taux de subvention à hauteur de 10%
- Un taux de subvention de 25% pour la réalisation de l'extension de la station



Les dépenses d'investissement

RETROSPECTIVE		PROSPECTIVE										
Exercices	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 projection	Exercices	2014	2015	2016	2017
10 Dotation		18 906,73 €	40 194,21 €	5 396,70 €			217 227,00 €					
13 Subventions d'investissement				6 666,00 €			897 000,00 €		400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
20-21 Equipement	98 003,02 €	334 800,86 €	622 349,45 €	642 029,46 €	539 375,11 €	451 228,76 €	Equipement		370 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	27 000 000,00 €
23 Travaux	1 355 846,14 €	3 563 150,73 €	3 824 996,21 €	2 871 006,52 €	3 191 449,09 €	7 361 364,67 €	Extension STEP (études + travaux)		5 300 000,00 €	6 300 000,00 €	6 300 000,00 €	6 300 000,00 €
458 MOU	778 865,89 €	293 163,49 €	420 460,74 €	150 871,69 €	668 351,53 €	2 011 942,99 €	Travaux					
J Dépenses d'équipement	2 230 705,05 €	4 229 991,81 €	4 907 930,61 €	3 669 304,37 €	4 399 825,73 €	9 824 556,62 €	6 410 527,00 €	Dépenses d'équipement	6 070 000,00 €	6 880 000,00 €	6 880 000,00 €	33 700 000,00 €
K Besoin de Financement = (I-J)	32 995,53 €	-140 395,84 €	1 595 271,34 €	-1 599 833,86 €	1 342 993,36 €	-4 638 110,30 €	5 800 252,40 €	Besoin de Financement = (I-J)	338 050,05 €	382 240,53 €	446 354,24 €	-19 837 777,25 €

Les évolutions tendanciennes de ces dix dernières années correspondent, conformément aux engagements tenus à cette époque, à trois paliers :

- années 2004-2007 : peu d'investissements (autour de 1 à 2M€ TTC/an en moyenne), de manière à rééquilibrer le budget EU et à supprimer "l'effet ciseau" qui affectait ce budget.
- années 2008-2013 : croissance progressive des investissements, une fois de nouvelles capacités financières dégagées (autour de 4 à 4,5 M€ TTC /an en moyenne sur la période), correspondant à l'anticipation des redimensionnements en perspective des projets d'aménagement futurs, combinée à la volonté de retrouver un taux de renouvellement satisfaisant des réseaux d'eaux usées syndicaux, dans une logique de gestion patrimoniale à long terme.
- à partir de 2014 : perspective et nécessité d'un nouveau palier (autour de 5 à 6,5 M€ TTC / an en moyenne, hors extension de la station de traitement) avec en ligne de mire les derniers redimensionnements de réseaux syndicaux structurants nécessaires préalablement à la mise en service de l'extension de la station de dépollution à l'horizon 2020. Ce rythme de travaux, associé à un entretien quotidien soutenu, permet également de maintenir les réseaux syndicaux en bon état général, notamment du point de vue de l'introduction des eaux de nappe qui, dans le cas de réseaux d'eaux usées non étanches, surchargent inutilement les réseaux et in fine, la station.

Au niveau de la prospective, les hypothèses d'évolution se présentent comme suit :

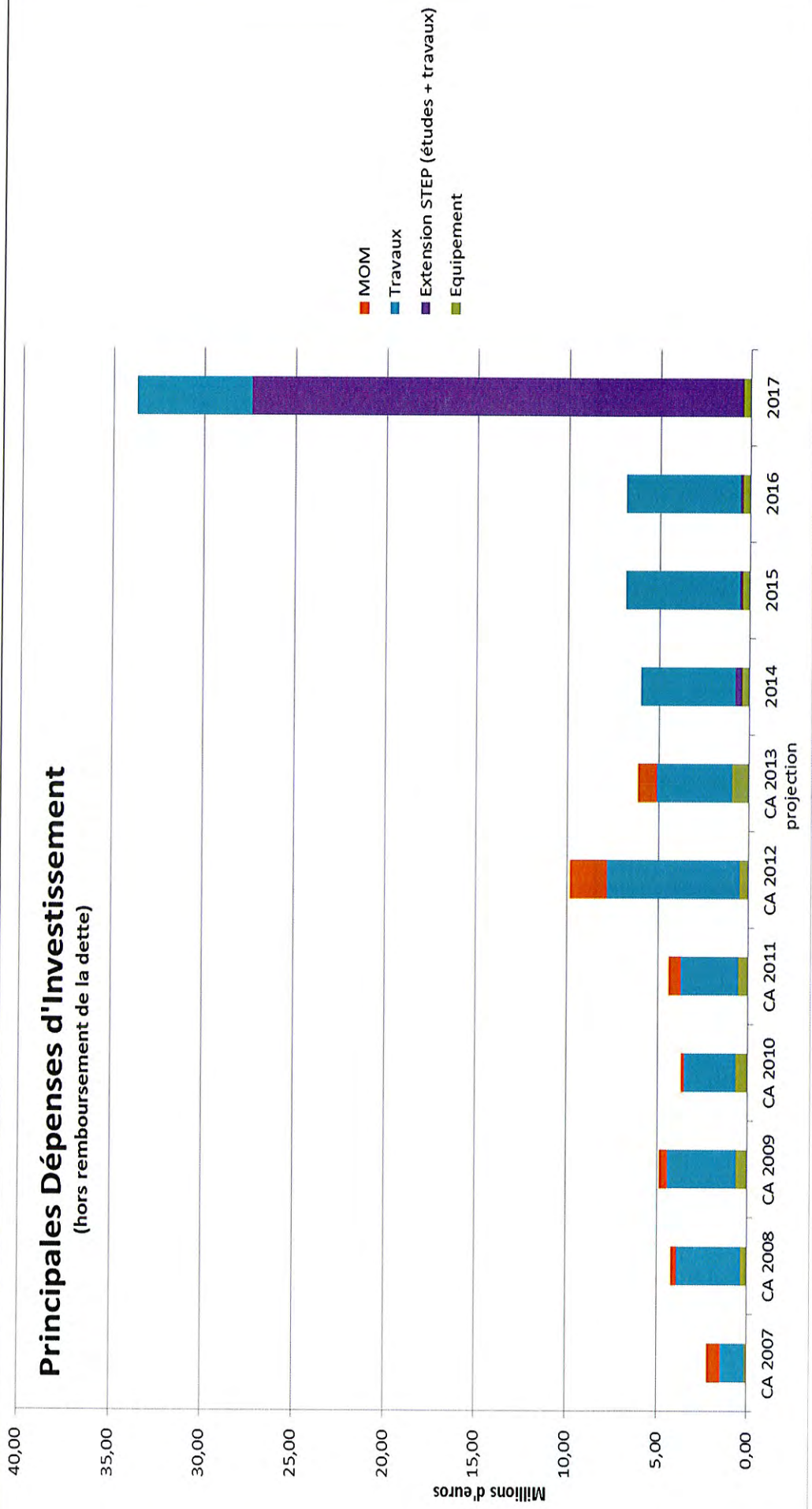
Pour 2014 :

- des dépenses de travaux à hauteur de 5,3 M€

Pour 2015-2017 :

- des dépenses de travaux à un niveau de 6,30M€ pour les années 2015 et 2016
- à partir de 2017, les dépenses liées à la construction de l'extension de la station

Principales Dépenses d'Investissement (hors remboursement de la dette)

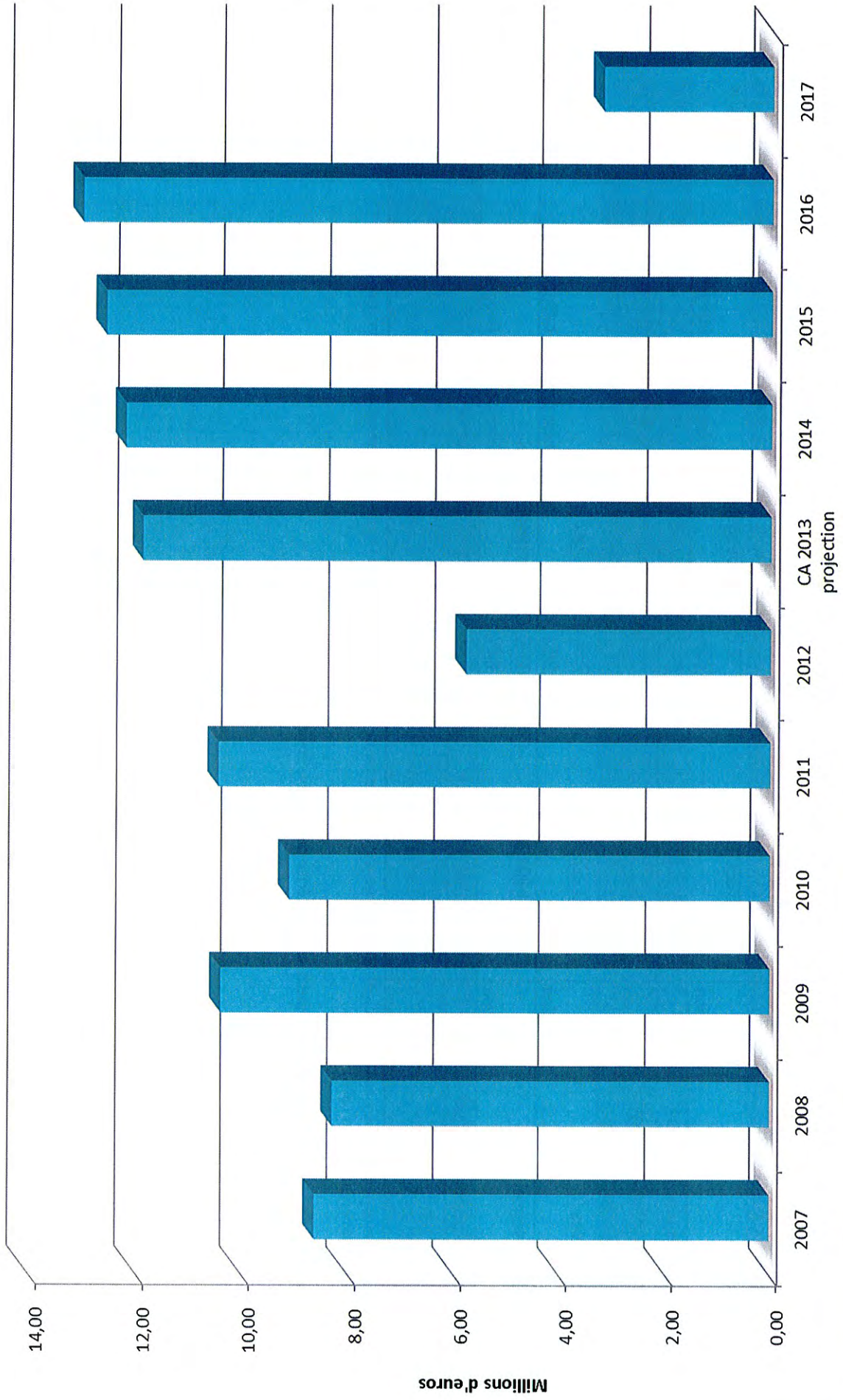


La variation du fonds de roulement

Exercices	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE				
	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013 projection	Exercices	2014	2015	2016	2017
K Besoin de Financement = (-J)	32 959,53 €	-140 396,84 €	1 585 271,34 €	-1 509 833,86 €	1 342 993,38 €	-4 688 110,30 €	5 802 252,40 €	Besoin de Financement = (-J)	338 030,05 €	382 240,63 €	446 354,24 €	-19 837 777,25 €
L Emprunt contracté	83 700,00 €	104 100,00 €	516 097,00 €	218 992,00 €	0,00 €	37 572,00 €	305 590,00 €	Emprunt nouveau	0 €	0 €	0 €	10 000 000 €
M Variation du Fonds de roulement = (K+L)	116 659,53 €	-36 296,84 €	2 101 368,34 €	-1 290 841,86 €	1 342 993,38 €	-4 650 538,30 €	6 108 842,40 €	Variation du Fonds de roulement = (K+L)	338 030,05 €	382 240,63 €	446 354,24 €	-9 837 777,25 €
N Fonds Roulement initial	8 496 046,99 €	8 323 478,97 €	8 287 182,13 €	10 388 550,47 €	9 097 708,61 €	10 440 701,99 €	5 780 163,69 €	Fonds Roulement initial	11 887 006,09 €	12 225 036,14 €	12 607 276,77 €	13 063 631,01 €
O Fonds Roulement Final	8 613 506,52 €	8 287 182,13 €	10 388 550,47 €	9 097 708,61 €	10 440 701,99 €	5 780 163,69 €	11 887 006,09 €	Fonds Roulement Final	12 225 036,14 €	12 607 276,77 €	13 063 631,01 €	3 215 053,76 €

L'extension de la station de dépollution entrainera un recours à l'emprunt.

Fonds de roulement final



c. Le budget « SAGE »

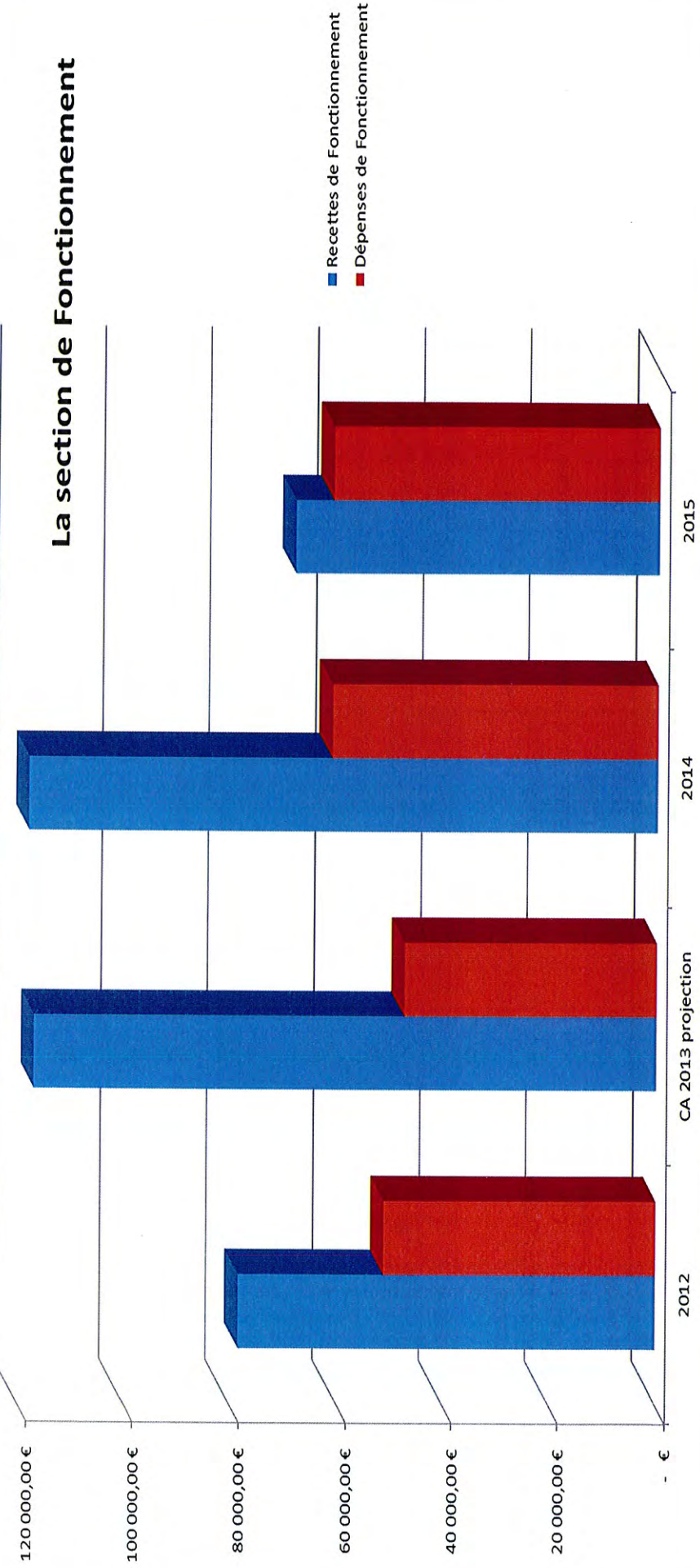
La section de fonctionnement

		RETROSPECTIVE		PROSPECTIVE		
74	section de fonctionnement (opérations réelles) Participations	CA 2012 78 350,00 €	CA 2013 projection 117 079,52 € 49,43%	section de fonctionnement (opérations réelles) Partic. Budgetisé	2014 118 307,00 €	2015 68 307,00 €
A	Recettes de Fonctionnement	78 350,00 €	117 079,52 €	Recettes de Fonctionnement	118 307,00 €	68 307,00 €
O11	section de fonctionnement (opérations réelles) Charges générales	9 273,80 €	4 427,76 € -52,26%	section de fonctionnement (opérations réelles) Charges générales	13 300,00 €	13 300,00 €
O12	Charges de personnel	41 894,36 €	43 000,00 € 2,64%	Charges de personnel	48 000,00 €	48 000,00 €
B	Dépenses de Fonctionnement	51 168,16 €	47 427,76 €	Dépenses de Fonctionnement	61 300,00 €	61 300,00 €
C	Epargne (A-B)	27 181,84 €	69 651,76 €	Epargne (A-B)	57 007,00 €	7 007,00 €

Les recettes de fonctionnement sont issues de participation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (26%), du Conseil Régional d'Ile de France (16%), du Conseil Général de Seine St Denis (29%), du SIARE (11%) et du SIAH (18%)

Le composant essentiel des dépenses de fonctionnement se caractérise par les charges de personnel.

La section de Fonctionnement



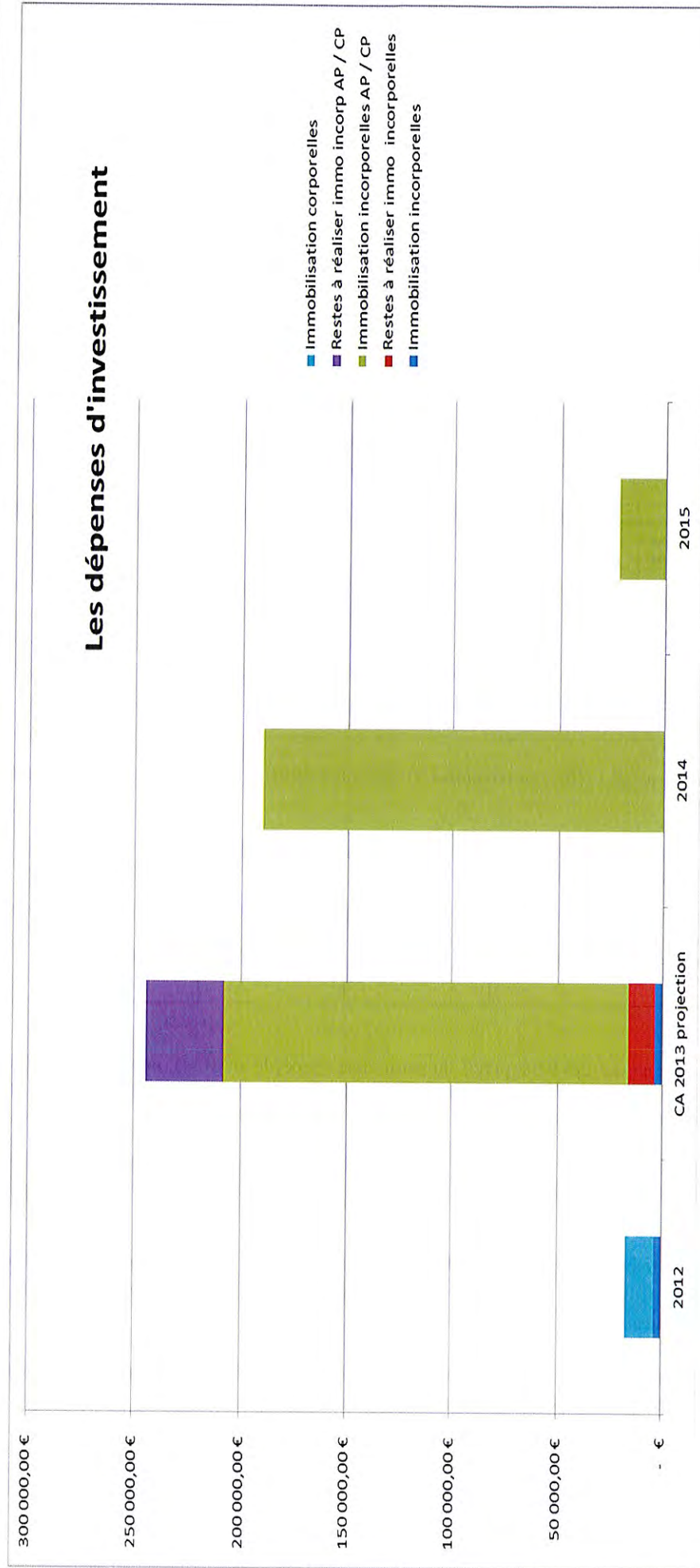
La section d'investissement

RETROSPECTIVE			PROSPECTIVE			
	Section d'investissement (opérations réelles)	CA 2012	CA 2013 projection	Section d'investissement (opérations réelles)	2014	2015
D	Epargne = (A-B) (rappel)(autofinancement)	27 181,84 €	69 651,76 €	Epargne = (A-B) (rappel)(autofinancement)	57 007,00 €	7 007,00 €
13	Subventions d'investissement Restes à réaliser	3 625,00 €	3 224,00 € 175 587,43 €	Subventions d'investissement AP/CP	132 993,00 €	14 958,57 €
E	Recettes d'investissement	3 625,00 €	178 811,43 €	Recettes d'investissement	132 993,00 €	14 958,57 €
F	Capacité d'investissement = (D+E)	30 806,84 €	248 463,19 €	Capacité d'investissement = (G+H)	190 000,00 €	21 965,57 €
	Section d'investissement (opérations réelles)					
20	Immobilisation incorporelles	3 698,64 €	3 540,16 €	Immobilisation incorporelles		
20	Restes à réaliser immo incorporelles		12 862,15 €	Immobilisation incorporelles AP / CP	190 000,00 €	22 000,00 €
20	Immobilisation incorporelles AP / CP		191 663,08 €	Immobilisation incorporelles		
20	Restes à réaliser immo incorp AP / CP		36 336,92 €			
21	Immobilisation corporelles	13 697,79 €				
G	Dépenses d'équipement	17 396,43 €	244 402,31 €	Dépenses d'équipement	190 000,00 €	22 000,00 €
H	Besoin de Financement = (F-G)	13 410,41 €	4 060,88 €	Besoin de Financement = (I-J)	0,00 €	-34,43 €
I	Variation du Fonds de roulement = (H)	13 410,41 €	4 060,88 €	Variation du Fonds de roulement = (K+L)	0,00 €	-34,43 €
J	Fonds Roulement initial	0,00 €	13 410,41 €	Fonds Roulement initial	17 471,29 €	17 471,29 €
K	Fonds Roulement Final (I+J)	13 410,41 €	17 471,29 €	Fonds Roulement Final	17 471,29 €	17 436,86 €

La section d'investissement porte sur la réalisation de l'autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP) de l'étude pour la réalisation de l'état initial, du diagnostic, des tendances et scénarios, et l'aide au choix de la stratégie du SAGE Croult Enghien Vieille-Mer

La délibération sur l'AP/CP, votée en 2013, se présente comme suit :

Programme	AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015
Etude pour la réalisation de l'état initial, du diagnostic, des tendances et scénarios, et l'aide au choix de la stratégie du SAGE Croult Enghien Vieille-Mer	440 000€	228 000€	190 000€	22 000€
Total des dépenses	440 000€	228 000€	190 000€	22 000€
Subvention AESN	198 000€	108 474,43€	80 586€	8 939,57€
Subvention CR Ile de France	128 763€	70 337€	52 407€	6 019€
Autofinancement SIAH	113 237€	49 188,57€	57 007€	7 041,43€
Total des recettes	440 000€	228 000€	190 000€	22 000€



Le Comité Syndical prend acte que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2014 relatif aux budgets eaux pluviales (M.14), eaux usées (M.49), SAGE (M 14) a eu ce lieu ce jour.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Antoine Espiasse quitte le comité syndical à 10h55.

Rapporteur : Alain BOURGEOIS

➤ **Dissolution du SIERVOM**

Dans le cadre de la réforme territoriale instituée par l'Etat, la Préfecture du Val d'Oise, par courrier en date du 24 juillet 2013, invite le SIERVOM de Moisselles à entrer dans une procédure administrative de fusion avec le SIAH.

Pour mémoire, le SIERVOM de Moisselles, créé en 1975, comprend, à ce jour, 6 communes : Attainville, Baillet-en-France, Bouffémont, Moisselles, Montsoul et Villaines/Bois.

S'agissant de ses compétences liées à l'assainissement des eaux usées des communes adhérentes, dont le transport vers le réseau du SIAH, son patrimoine est, au 31 décembre 2013, le suivant :

	ATTAINVILLE	BAILLET EN FRANCE	BOUFFEMONT	MOISSELLES	MONTSOULT	VILLAINES SOUS BOIS	TOTAL
Réseau intercommunal d'eaux usées SIERVOM en mètres linéaires	3 067	6 053	2 291	4 371	627	35	16 444
Dont							
Diamètre 200mm	3 067	675	616	466	627	35	5 486
Diamètre 300mm	-	4 998	1 675	891	-	-	7 564
Diamètre 400mm	-	380	-	585	-	-	965
Diamètre 500mm	-	-	-	2 429	-	-	2 429

Ce patrimoine a fait l'objet, en novembre et décembre 2013, d'une validation, commune par commune, de chaque maire du SIERVOM.

A titre de comparaison, les linéaires de réseaux de collecte d'eaux usées communaux (hors branchements) pour les communes concernées, sont les suivants :

Réseau communal d'eaux usées hors intercommunal (sans les branchements) en mètres linéaires	6 746	10 503	19 037	3 768	15 687	3 471	59 212
---	-------	--------	--------	-------	--------	-------	--------

Afin d'obtenir un état des lieux précis du patrimoine rétrocédé au SIAH, une opération d'inspections télévisées sur l'ensemble du linéaire concerné (16,4 km) aura lieu en début d'année 2014 par le SIAH, avec une analyse par les services du SIAH de l'état structurel des canalisations.

Par ailleurs, le SIERVOM transmettra dans les meilleurs délais l'ensemble des pièces administratives, comptables, fiscales et budgétaires afin que le SIAH puisse intégrer ces données dans ses propres budgets ainsi que dans ses actifs et éventuels passifs.

Dans son courrier du 24 juillet 2013, M. le Préfet du Val d'Oise définit la procédure de fusion au travers des étapes suivantes :

- Délibération par les comités du SIERVOM et du SIAH, aux fins de se prononcer sur la procédure de fusion des deux syndicats
- Après transmission des délibérations, fixation par arrêté de M. le préfet du Val d'Oise du projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat envisagé,
- Dès notification de cet arrêté, les comités syndicaux et municipaux disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de fusion. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable,

- La fusion des deux syndicats sera prononcée après accord des conseils municipaux des communes membres des deux syndicats. Cet accord doit être exprimé par les deux tiers au moins des organes délibérants des membres des deux syndicats inclus dans le projet de périmètre, représentant la moitié au moins de la population totale de ceux-ci, ou par la moitié au moins des organes délibérants représentant les deux tiers de la population.

Dès lors que ces opérations seront menées, la fusion entraînera les conséquences suivantes :

- La création d'une nouvelle personne morale distincte des deux personnes morales fusionnées, qui pourra, les cas échéant, conserver le nom d'un des deux syndicats fusionnés,
- La substitution de la nouvelle personne morale aux deux syndicats fusionnés dans l'intégralité de leurs droits et leurs obligations,
- Le transfert de l'actif et du passif des deux syndicats à la nouvelle personne morale,
- Le transfert du personnel employé par les deux syndicats fusionnés à la nouvelle personne morale,
- Le transfert des contrats des deux syndicats fusionnés à la nouvelle personne morale.

En outre, la fusion des deux syndicats nécessitera, notamment :

- La désignation des délégués des communes membres au comité du nouveau syndicat issu de la fusion,
- L'arrêt des comptes des deux syndicats fusionnés en collaboration avec le ou les comptables publics compétents,
- L'approbation des comptes administratifs et de gestion des deux syndicats par leur comité syndical respectif.

Le Comité Syndical, après examen valide la démarche de rétrocession des réseaux du SIERVOM vers le SIAH, se prononce favorablement sur le principe de la fusion du SIERVOM et du SIAH, selon la procédure proposée par M. le Préfet du Val d'Oise, et autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le président du SIERVOM est tout à fait favorable à la dissolution puis la fusion avec le SIAH.

Monsieur Gilles MENAT précise qu'il n'y a aucun personnel au SIERVOM, et demande des explications sur la procédure de fusion et la création d'une nouvelle personne morale.

Adopté à l'unanimité.

D – Marchés publics et travaux

Demande de subventions

Rapporteur : Didier GUEVEL

- **Etude de maîtrise d'œuvre pour la démolition du canal en béton et la valorisation du milieu naturel de la Vallée du Petit Rosne à Arnouville et Garges-Lès-Gonesse (opération n° 489)**

Dans les années 90, le SIAH a réalisé un bassin de retenue d'une capacité de 96 000 m³ par le biais d'une procédure d'expropriation au lieu-dit « Parc Arnouville Est ». Un caniveau béton d'environ 630 mètres de long et 6,75 mètres de large a également été créé pour acheminer les eaux du Petit Rosne dans le bassin de retenue. Toutefois, une grande partie de ce caniveau (environ 510 mètres linéaires) a été réalisé sur des parcelles appartenant à la Société Anonyme du Domaine Immobilier de la Muette (ci-après désignée SADIM) et le SIAH se voit aujourd'hui contraint juridiquement de sortir ses ouvrages de l'emprise foncière dont la SADIM est propriétaire.

L'étude de maîtrise d'œuvre couvre la portion de la vallée du petit Rosne située entre le talus SNCF et le bassin de retenue intercommunal appelé « Arnouville Est ».

Dans ce cadre, le SIAH envisage de traiter les problématiques suivantes :

- Démolition du canal béton entre le talus SNCF et le bassin de retenue;
- Déviation du lit du Petit Rosne à minima dans l'emprise représentée par les terrains de la SADIM.

L'étude comporte également une option visant à définir la réalisation d'aménagements dans une logique hydro-écologique compatible avec les objectifs de restauration de la qualité des milieux aquatiques.

Le Comité Syndical, après examen autorise de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Régional d'Ile-de-France et du Conseil Général du Val d'Oise, pour participer au financement du marché public d'étude de maîtrise d'œuvre pour la démolition du canal en béton et la valorisation du milieu naturel de la Vallée du Petit Rosne à Arnouville et Garges-Lès-Gonesse (opération n° 489), prend acte que les crédits seront inscrits au budget eaux pluviales dès lors que les subventions seront notifiées et donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Lancement des procédures de marchés publics

Rapporteur : Alain Bourgeois

➤ **Travaux de lutte contre les inondations quartier du Luat à Ecoeu (opération n° 363B)**

Le présent projet concerne les conditions d'exécution des travaux nécessaires à la création d'un dalot d'eaux pluviales intercommunal sur environ 60 mètres linéaires environ, de section intérieure 3,00 mètres x 1,60 mètres. Les travaux ont également pour objet de créer un collecteur d'eaux usées en grès de section 200 mm à l'intersection de la rue Ravier et de la rue Chevalier, renforcant et empruntant l'ancien tracé du Petit Rosne existant de diamètre 1250 millimètres.

Il est à noter que ce secteur reste sensible aux inondations car situé au point de confluence de trois cours d'eaux busés :

- le Petit Rosne, qui comprend deux branches à la traversée du quartier du Luat,
- le ru de Vaux au Nord, affluent du Petit Rosne,
- le ru de Pontcelles à l'Ouest, affluent du ru de Vaux.

Des débordements ont été constatés dans le quartier au cours de certains épisodes pluvieux exceptionnels, rue Chevalier, rue Georges Clémenceau et rue du 30 août notamment.

L'aqueduc soulagera la conduite de diamètre 1800 millimètres située sous la rue Georges Clémenceau.

Un premier projet a été mis en œuvre partiellement au début des années 2000. Des questions d'ordre juridique n'ont pas permis au projet de se concrétiser complètement, laissant le redimensionnement de la dérivation existante inachevé.

Aujourd'hui d'un point de vue procédures réglementaires et foncières, le Syndicat a obtenu un accord amiable afin de reprendre ces travaux.

Le Comité Syndical, après examen adopte le projet de travaux de lutte contre les inondations quartier du Luat à Ecoeu (opération n° 363B), autorise le Président à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ouvert, d'autoriser le Président à signer le marché dès son attribution, par la commission d'appel d'offres, avec son titulaire, prend acte que les crédits seront prévus au budget eaux pluviales, chapitre – opération 11363, article 2315, et donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Un élu de Piscop demande pourquoi dans le Plan Local d'Urbanisme il n'y a pas d'étude sur les endroits inondables.

Monsieur Alain BOURGEOIS précise que le quartier dont il est question dans ce dossier a été construit en 1920.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Dévolement et redimensionnement du collecteur intercommunal d'eaux usées à Louvres (opération n° 490) – Délégation de compétences à donner au président du SIAH par le comité**

Dans le cadre de l'aménagement de l'Ecoquartier missionné à l'EPA Plaine de France, il est prévu d'élargir la chaussée, et en conséquence de permettre la construction des ponts rails de la D184 en remplacement du pont existant. Ce projet doit être réalisé par la SNCF en deux parties construites de part et d'autre des voies SNCF et de la D184, afin d'être mis en place en 2015.

Pour cela, il a été demandé au Syndicat le déplacement de ses réseaux intercommunaux d'eaux usées avant l'été 2014.

Il est donc ainsi prévu le fonçage d'une canalisation, vraisemblablement de diamètre 1200 millimètres sur 85,50 mètres linéaires sous les voies et le raccordement des différents collecteurs sur ce nouveau collecteur en tranchée ouverte par la pose d'un collecteur de diamètre 400 millimètres sur 20 mètres linéaires et de diamètre 300 millimètres sur 87 mètres linéaires.

Compte tenu de la probable nécessité de dévoyer dans le même temps des réseaux communaux, dont également un fonçage, il est

envisagé de monter avec la commune de Louvres (et/ou avec l'EPA Plaine de France, en fonction du montage financier final entre ces deux collectivités) un groupement de commandes, par voie conventionnelle, afin de mutualiser les coûts et rationaliser l'organisation de la pose des canalisations qui devraient s'effectuer en tranchée commune.

En effet, la ville devra probablement, en fonction du choix final de l'option de travaux de la SNCF, dévoyer aussi ses réseaux communaux dans le secteur, à raison pour les eaux pluviales de 202 ml de diamètre 600 mm et 85 ml en fonçage de diamètre 600 mm et pour les eaux usées 96 ml de diamètre 200 mm.

Dans un tel montage juridique, le SIAH assurerait la maîtrise d'œuvre pour les études et les travaux de l'ensemble des opérations, les montants de travaux (y compris dépenses connexes) de nature communale étant remboursés au SIAH à l'euro près.

Afin de permettre le respect de ces délais au plan technique, il est nécessaire pour le comité du syndicat de déléguer sa compétence pour permettre au président de signer ce groupement de commandes à élaborer avec l'entité concernée. En pratique, le président demande l'avis préalable du bureau avant d'engager le SIAH au niveau juridique et financier.

Le Comité Syndical, après examen adopte le projet de travaux de dévoiement et de redimensionnement du collecteur intercommunal d'eaux usées à Louvres (opération n° 490), autorise le Président à lancer la procédure par voie d'appel d'offres et autoriser le Président à signer le marché dès son attribution, par la Commission d'Appel d'Offres, avec son titulaire, délègue sa compétence à M. Bourgeois, vice-président du Syndicat en charge du suivi des travaux, pour la passation de la convention portant groupement de commandes avec la structure à définir compte tenu des délais particulièrement raccourcis imposés au SIAH pour permettre le bon déroulement de l'opération globale, prend acte que les crédits sont prévus au budget eaux usées, chapitre - opération 14490, article 2315, et autorise M. Bourgeois à signer tous les actes relatifs à cette convention.

Adopté à l'unanimité.

E – Convention - avenant

Rapporteur : Jean-Luc HERKAT

- **Convention de maîtrise d'ouvrage mandatée pour l'identification des non conformités des branchements d'assainissement privés et définition, suivi et réception des travaux de mise en conformité à Fontenay-en-Parisis (opération n° 241-MOM-88).**

Il est constaté, depuis plusieurs années, dans le cadre des campagnes de prélèvement et d'analyse d'eaux des rivières du Croult et de leurs affluents, intitulées « Challenge de l'eau », une pollution dont l'origine est principalement domestique du ru de la Vallée et du Croult, sur la commune de Fontenay en Parisis.

Il est également constaté :

- des apports d'eaux de pluie dans les réseaux d'eaux usées ;
- des habitations disposant d'un assainissement non collectif raccordé au réseau d'eaux usées.

La commune souhaite améliorer cette situation et envisage de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité des branchements d'assainissement privés, raccordés sur un réseau séparatif (séparation des eaux usées et des eaux pluviales).

Les non-conformités d'eaux usées dans le milieu naturel, directement ou via les réseaux d'eaux pluviales, seront traitées prioritairement pour permettre d'atteindre l'objectif de bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Les inversions de branchements d'eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées seront également traitées pour limiter la dilution des eaux usées et une baisse de rendement de la station de dépollution de Bonneuil en France.

La commune a ainsi mandaté le SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne, gestionnaire de ses réseaux d'assainissement, pour missionner un bureau d'études qui assurera une prestation de maîtrise d'œuvre.

Cette prestation comprend notamment :

- l'identification et le recensement des propriétés non conformes sur un périmètre défini ;
- le diagnostic des évacuations d'assainissement privées existantes et la définition des travaux de mise en conformité à réaliser ainsi que leur chiffrage ;
- l'information des propriétaires, l'animation des réunions publiques ;
- l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) pour les travaux et l'analyse des offres ;
- la rédaction et la mise en œuvre de conventions entre les propriétaires, la commune de Fontenay en Parisis et le maître d'œuvre pour acter le rôle et les engagements de chacun ;
- le suivi et le contrôle des travaux en domaine privé ;
- la réception des travaux et la fourniture d'un certificat de conformité.

Il convient donc de lancer la procédure pour l'élaboration d'un marché **d'identification des non conformités des branchements d'assainissement privés, définition, suivi et réception des travaux de mise en conformité sur la commune de Fontenay En Parisis** pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Procédure de remise en concurrence et durée du marché :

Le marché de prestations de services sera lancé selon la procédure adaptée sous la forme d'un marché à bon de commandes avec un maximum annuel en application du bordereau des prix.

Ce marché sera conclu pour une durée de vingt-quatre mois (24 mois).

Le Comité Syndical, après examen adopte le projet d'élaboration d'un marché d' Identification des non conformités des branchements d'assainissement privés, définition, suivi et réception des travaux de mise en conformité sur la commune de Fontenay En Paris, autorise le Président à lancer la procédure par voie d'appel d'offres et d'autoriser le Président à signer le marché dès son attribution, par la Commission d'Appel d'Offres, avec son titulaire, dit que les crédits seront inscrits au budget eaux pluviales, en dépenses, chapitre 4581, et autorise le Présent à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Bernard PICQUET

> Avenant n° 1 relatif au contrat d'assurances de responsabilité civile (PNAS).

Un premier marché public d'assurances a été attribué par voie d'appel d'offres, ouvert compte tenu de son montant total et de sa durée le 2 juillet 2007.

Le lot responsabilité civile, qui figurait parmi les quatre lots, a été attribué à la société PNAS.

Cette société avait décidé de résilier le marché public en 2011 pour des motifs financiers.

Suite à la relance par le SIAH, elle a tout de même postulé pour ce marché en 2012 avec un montant inférieur à celui du marché précédent. Il est à noter que seule cette entreprise a répondu pour le lot soumis à la concurrence.

A ce jour, la société PNAS propose une majoration de 5 % du montant du marché pour 2013 via un avenant.

Ainsi l'avenant prévoit :

- D'augmenter la prime minimum irréductible et le taux de révision de l'assiette de prime de 5 %
- Le montant de la nouvelle prime provisionnelle est de :

HT : 8 694,00 €
TAXES : 782,46 €
FRAIS TTC : 55,00 €
PRIME TTC : 9 531,46 €

Le présent avenant prendra effet au 1er janvier 2014. Les clauses et conditions du contrat initial demeurent applicables.

La Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à l'avenant n° 1 le 21 octobre 2013.

A noter qu'en cas de vote favorable, les crédits seront prévus au budget 2014 eaux usées, chapitre 011, article 6161.

Le Comité Syndical, après examen approuve l'avenant n° 1 pour le marché d'assurance de responsabilité civile avec la société PNAS qui augmente la majoration du montant du marché de 5%, le marché est donc porté à 8694 € HT, prend acte que les crédits seront prévus au budget 2014 eaux usées, chapitre 011, article 6161, et autorise le président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

F – Procédures administratives – foncières et juridiques

Rapporteur : Gérard GREGOIRE

> Protocole d'accord avec les Ribolleda/Lumbroso, commune de Piscop.

Le 24 juillet 2007, un procès-verbal de conformité de branchements privés a été dressé par le SIAH pour le compte de Madame LEZORAY. Ce document n'aurait pas mis en évidence une anomalie (coude provenant de la salle de bain à l'étage se rejetant dans les eaux pluviales) et remettant ainsi le caractère séparatif des eaux privatives en question. Monsieur RIBOLLEDA, étant l'acquéreur du bien de Madame LEZORAY le 26 juillet 2007, a décidé de contester ce document.

C'est dans ce cadre qu'un litige est né.

Le vendredi 15 juin 2012 une réunion d'expertise a eu lieu.

Un protocole d'accord a été conjointement validé.

L'entreprise HUMBERT WILLIAM a délivré un devis pour les travaux, validés par le SIAH, avec un montant de 4 593,94 € TTC. L'assurance de responsabilité civile du SIAH prend en charge cette dépense.

Egalement, il est prévu que le SIAH prendra en charge les honoraires d'avocat pour moitié engagés par Monsieur RIBOLLEDA et à Madame LUMBROSO et qui s'élèvent au total à 1 196 € TTC.

Le SIAH versera donc un montant de 598 € TTC.

Les crédits sont disponibles sur le budget eaux usées, chapitre 011, article 6227.

Le Comité Syndical, après examen donne son accord pour autoriser le Président à signer le protocole d'accord avec un montant de 4 593,94 € TTC pris en charge par l'assurance du SIAH et 598 € TTC par le SIAH, prend acte que les crédits sont disponibles sur le budget eaux usées, chapitre 011, article 6227, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Protocole d'accord avec les époux Janet dans le cadre de la construction du bassin de retenue dans le lieudit « Le Bois du Coudray » à Puiseux-en-France (Opération 403 B).**

Le SIAH a projeté de réaliser sur le territoire de la commune de PUISEUX EN FRANCE un bassin de retenue dénommé « La Fontaine Sainte Geneviève » au lieudit « Le Bois du Coudray ».

En conséquence, le SIAH a sollicité la désignation d'un expert judiciaire afin que tout constat utile puisse être mené au contradictoire des riverains à l'opération.

Une ordonnance du 5 mars 2009 a désigné Monsieur LEGENDRE en qualité d'expert.

D'autres ordonnances, rendues les 3 juin 2009, 11 septembre 2009, 6 avril 2010, 9 novembre 2010 et 15 octobre 2011, ont étendu les opérations d'expertises à divers riverains, parcelles et sociétés.

Au cours de la réalisation du chantier, la société ROLAND, en charge des travaux de terrassement, a utilisé des moyens de compactage inadaptés à une intervention en milieu urbain et à proximité de bâtiments d'habitation.

Monsieur et Madame JANET se sont plaints de désordres causés à leur habitation à Monsieur LEGENDRE, Expert judiciaire, désordres consistant notamment à des microfissures sur le crépi au niveau de la séparation des plaques composant les murs extérieurs de leur habitation.

Le SIAH a produit le 21 mai 2012 un dire dans lequel il évalue notamment les préjudices subis par Monsieur et Madame JANET et propose une solution réparatoire chiffrée au moyen du devis de ERP, un premier devis ayant été fait mais refusé par le SIAH.

Le devis de la société ERP prévoit un rebouchage des fissures avec de la résine spéciale et une mise en peinture adaptée, pour un prix de 13 359,32 € TTC.

Cependant, le taux de TVA est de 19,6 % alors qu'il doit être de 7 %, s'agissant de travaux réalisés sur un ouvrage existant, et le prix doit donc être ramené à 11 951,90 € TTC.

Monsieur LEGENDRE, Expert judiciaire, a produit le 14 août 2012 une note aux parties aux termes de laquelle il retient la solution avec le chiffrage ci-dessus.

Par ce protocole d'accord, le SIAH et la société ROLAND versent à Monsieur et Madame JANET la somme globale et définitive de onze mille neuf cent cinquante et un euros et quatre-vingt-dix centimes (11 951,90 €).

En contrepartie, Monsieur et Madame JANET prendront à leur charge et sous leur entière responsabilité la gestion du chantier de réparation de leur habitation.

Le SIAH a engagé de son côté toutes actions qu'il a jugés utiles afin d'obtenir la condamnation à son profit de la société en charge des travaux de terrassement. Pour cela, il a émis un titre de recette d'un montant de 370 293,41 € vis-à-vis de la société ROLAND de nature à couvrir tous les dommages qu'elle a causé aux tiers.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales 2013, chapitre 4541, article 4541.

Le Comité Syndical, après examen donne son accord pour autoriser le Président à signer le protocole d'accord pour un montant de 11 951,90 € TTC, prend acte que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales 2013, chapitre 4541, article 4541, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Convention de servitude pour le passage de canalisation au 7, rue Georges Clémenceau à Ecoeu entre les époux TAFFOUREAU et le SIAH.**

A partir de 1992, le SIAH a projeté le renforcement et le détournement de la partie busée du Petit Rosne situé dans un quartier résidentiel d'Ecoeu, au sud de la gare SNCF, entre la rue Ravier et l'amont du bassin de retenue existant dit « les réserves de chauffour ».

Il consiste à dériver les apports provenant du Petit Rosne par un aqueduc réalisé essentiellement à travers des terrains privés en empruntant le tracé de l'ancien lit du cours d'eau.

Tous les propriétaires concernés avaient signé une convention avec le SIAH, à l'exception des époux Taffoureau.

Face à leur refus, le SIAH a été contraint de recourir à l'expropriation, et les époux Taffoureau ont contesté toutes les décisions prises à cette occasion et exercé toutes les voies de recours qui leur étaient offertes.

Ils ont ainsi, notamment :

- contesté la déclaration d'utilité publique et l'arrêté de cessibilité. Le tribunal administratif puis la cour administrative d'appel leur ont donné raison, essentiellement sur un vice de procédure lié à la désignation du commissaire enquêteur ;
- contesté l'ordonnance d'expropriation. La cour de cassation a fait droit à leur pourvoi en raison de l'annulation de la déclaration d'utilité publique et de l'arrêté de cessibilité.
- contesté le montant de l'indemnité de dépossession, puis contesté avec succès la consignation effectuée à la suite de leur refus de percevoir cette indemnité ;
- fait opposition au bornage engagé par le SIAH pour délimiter les deux propriétés. Le tribunal d'instance a constaté le désistement du syndicat qui n'était plus propriétaire depuis l'annulation de l'ordonnance d'expropriation.
- saisi le juge de l'expropriation afin d'obtenir l'indemnisation du préjudice subi du fait d'avoir été privés de leur droit de propriété sur une partie de leur jardin pendant une dizaine d'années.

Ils ont d'abord obtenu gain de cause, le juge de l'expropriation leur ayant accordé la somme de 10500 €, mais la cour d'appel a infirmé ce jugement par un arrêt contre lequel ils se sont pourvus en cassation.

La cour de cassation a infirmé cet arrêt et le SIAH a été contraint de saisir la cour d'appel de Paris afin de faire rejuger son appel.

Après de longues négociations, les époux Taffoureau ont accepté de signer l'acte authentique en la forme administrative valant constitution de servitude et protocole d'accord pour un montant de soixante-sept mille, huit cent soixante-cinq euros TTC (67 865,00 €) qu'il est demandé au comité syndical d'approuver.

Cet acte permet au SIAH de créer sur le terrain des époux Taffoureau la portion de canalisation manquante qui rendra possible la mise en service du projet, et règle définitivement le contentieux qui perdurait avec eux depuis maintenant plus de vingt années pour l'octroi de diverses indemnités.

Il a été signé par les époux Taffoureau la veille de l'audience prévue devant la cour d'appel de Paris, et le SIAH s'est désisté de son appel et a demandé qu'il lui soit donné acte de ce qu'il s'engage à respecter les termes de cet acte.

Le Comité Syndical, après examen approuve l'acte signé par les époux Taffoureau, prend acte que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales 2013, chapitre - opération 11363, article 2315, et d'autorise le président et le vice-président du syndicat à le signer et à effectuer toute démarche permettant de le rendre définitif.

Adopté à l'unanimité.

G - Ressources Humaines

Rapporteur : Guy LUBACZEWSKI

➤ **Dispositif d'accès à l'emploi titulaire**

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (titre 1 – chapitre 2) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret d'application n°2012-1293 du 22 novembre 2012 créent pendant une durée de 4 ans des modes de recrutement réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents non titulaires sous certaines conditions.

Les modes de recrutement, selon les cadres d'emploi, sont soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités

employeurs ou par le centre de gestion dans le cadre de conventions, soit des concours réservés, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C.

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique compétent (comité technique paritaire placé auprès du centre de gestion pour les collectivités de moins de 50 agents), d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le Comité Technique Paritaire attaché au Centre de Gestion de Versailles a rendu un avis favorable à l'unanimité sur le programme présenté par le SIAH le 8 avril 2013.

De ce programme pluriannuel, il ressort qu'un agent, François Quadri, remplit les conditions pour passer les sélections professionnelles en vue d'accéder au statut de fonctionnaire, sur le cadre d'emploi d'attaché territorial.

Le Comité Syndical, après examen approuve le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire du SIAH, et autorise le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Modification de la délibération n° 210-30 - suppression d'un poste de technicien principal de 2ème classe**

Par délibération n° 210-30, le comité du syndicat a supprimé le poste de technicien principal de 2^{ème} classe au motif qu'il n'y avait pas de besoins actuels sur le poste.

Or, le poste est actuellement pourvu et le SIAH n'aura plus de besoins sur ce poste qu'à compter du 11 janvier 2014.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au comité syndical de modifier la délibération n° 210-30 afin que cette suppression soit à effet au 11 janvier 2014.

Le Comité Syndical, après examen modifie la délibération n° 210-30 en ce que la suppression de poste soit à effet au 11 janvier 2014, et autorise le président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Création d'un poste d'ingénieur territorial**

Il est proposé de créer un poste d'ingénieur territorial afin de permettre la nomination par voie de promotion interne de M. Frédéric Schirm, responsable de la maîtrise d'œuvre études et travaux du SIAH du Croult et du Petit Rosne.

Cette nomination pourrait intervenir courant premier semestre 2014, après avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Versailles.

Le Comité Syndical, après examen crée un poste d'ingénieur territorial, et autorise le président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.**

Il est proposé de créer un poste technicien principal de 1^{ère} classe afin de permettre la nomination par voie d'avancement de grade de M. Nicolas Gerbe technicien électromécanicien du SIAH du Croult et du Petit Rosne.

Bien que cette nomination relève du pouvoir discrétionnaire de l'autorité territoriale, il est à noter que M. Nicolas Gerbe a par ailleurs réussi l'examen professionnel session 2013.

Le Comité Syndical, après examen crée un poste de technicien principal de 1^{ère} classe, et autorise le président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Mise à jour du tableau des effectifs.**

Le tableau des effectifs définit chaque cadre d'emploi et grade correspondant aux emplois ouverts et définis par l'organe

délibérant du SIAH du Crout et du Petit Rosne.

Ainsi, il convient de prendre acte de la situation actuelle au sein du personnel du SIAH avec principalement les deux créations de poste en vue de la promotion interne ou de l'avancement de grade, la modification de la délibération portant suppression du poste de technicien supérieur principal de 2^{ème} classe. Également, il est à noter le recrutement d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe en tant que non titulaire.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation actuelle :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Postes pourvus à temps complet		Postes non pourvus
			Titulaires/stagiaires	Non-titulaires	
Filière Administrative					
Directeur Général	A	1	1		
Directeur Général Adjoint	A	2	2		
Attaché Principal	A	2	1	1	
Attaché	A	1			1
Rédacteur	B	2	1	1	
Adjoint adm. 1ère classe	C	4	4		
Adjoint adm. 2ème classe	C	6	2	1	3
Total Filière Administrative		18	11	3	4

Filière Technique					
ingénieur en chef de classe normale	A	1	1		
ingénieur principal	A	1	1		
Ingénieur	A	4	1	2	1
Technicien Principal de 1ère classe	B	3	2		1
Technicien Principal de 2ème classe	B	9	6	3	
Technicien	B	2	2		
Agent de maîtrise	C	1	1		
Adjoint technique 2ème classe	C	6	5	1	
Total Filière Technique		27	19	6	2

Total général		45	30	9	6
----------------------	--	-----------	-----------	----------	----------

Le Comité Syndical, après examen approuve le tableau des effectifs ci-dessus, et autorise le président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Dossiers sans délibération :

- Question(s) orale(s).
- Comptes rendus des réunions du Bureau Syndical.
- Liste des marchés publics conclus par voie d'appel d'offres ouvert et notifiés depuis le dernier Comité Syndical.
- Organigramme du SIAH.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 11 heures 35 minutes.

Jean LICETTE



Secrétaire de séance,

Guy MESSEGER



Président du Syndicat,
Maire Honoraire de Louvres.

